

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Réalisation de Travaux

AMENAGEMENT DU PARVIS DE L'HÔTEL DE VILLE

POUVOIR ADJUDICATEUR/ MAITRE D'OUVRAGE :

COMMUNE DE CAZERES

Mairie

Place de l'Hôtel de Ville

31 220 CAZERES SUR GARONNE

☎ : 05.61.98.46.00 📠 : 05.61.98.46.12

✉ : contact@mairie-cazeres.fr

Personne Responsable du Marché :

Monsieur Michel OLIVA, en qualité de Maire de la Commune

MAITRE D'OEUVRE :

SAS ATEI

« Le Cédis » - 56, Rue Berlioz

64 000 PAU

☎ : 05.59.84.44.73

✉ : atei.etudes@gmail.com

SOMMAIRE

1	DISPOSITIONS GENERALES	4
1.1	OBJET DU MARCHÉ - EMPLACEMENT DES TRAVAUX - DOMICILE DE L'ENTREPRENEUR	4
1.2	DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION.....	4
1.3	VARIANTES	4
1.4	FORME JURIDIQUE DES GROUPEMENTS.....	4
1.5	MAITRISE D'ŒUVRE	4
1.6	CONDUITE D'OPERATION.....	4
1.7	COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS (C.S.P.S.)	4
1.8	MONTANT DU MARCHÉ.....	5
2	PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ	5
3	PRIX ET MODE D'EVALUATION DES OUVRAGES - VARIATION DANS LES PRIX - REGLEMENT DES COMPTES	6
3.1	REPARTITION DES PAIEMENTS.....	6
3.2	REPARTITION DES DEPENSES COMMUNES DE CHANTIER	6
3.3	MODALITES D'ETABLISSEMENT DES PRIX	6
3.4	MODALITE DE VARIATION DES PRIX.....	6
3.5	MODIFICATION DU MARCHÉ.....	7
3.6	OUVRAGES SUPPLEMENTAIRES	7
3.7	REMUNERATION DE L'ENTREPRENEUR	8
3.7.1	<i>Décompte mensuel</i>	8
3.7.2	<i>Acompte mensuel</i>	8
3.7.3	<i>Projet de décompte final</i>	8
3.7.4	<i>Acompte pour solde</i>	9
3.7.5	<i>Règlement</i>	9
3.8	PAIEMENTS DES CO-TRAITANTS ET SOUS-TRAITANTS	9
3.8.1	<i>Désignation de sous-traitants</i>	9
3.8.2	<i>Modalités de paiement direct</i>	10
4	DELAI D'EXECUTION - PENALITES ET PRIMES	10
4.1	ORDRE DE SERVICE	10
4.2	DELAI D'EXECUTION DU MARCHÉ.....	11
4.2.1	<i>La période de préparation</i>	11
4.2.2	<i>Le délai d'exécution des travaux</i>	11
4.3	PENALITES POUR ABSENCE AUX REUNIONS DE CHANTIER	11
4.4	PENALITES POUR MANQUEMENT AUX REGLES DE SECURITE ET D'HYGIENE	12
4.5	PROLONGATION DU DELAI D'EXECUTION.....	12
4.6	ARRET DE CHANTIER	13
4.7	INTERRUPTION DES TRAVAUX POUR FOUILLES ARCHEOLOGIQUES.....	13
4.8	PENALITES POUR RETARD	13
5	REPLIEMENT DES INSTALLATIONS DE CHANTIER ET REMISE EN ETAT DES LIEUX	14
5.1	REPLIEMENT DES INSTALLATIONS DE CHANTIER.....	14
5.2	REMISE DES PLANS DE RECOLEMENT APRES EXECUTION DES TRAVAUX	14
6	CLAUSES DE FINANCEMENT ET DE SURETE	14

6.1	RETENUE DE GARANTIE	14
6.2	AVANCE	14
6.2.1	Généralités	14
6.2.2	Modalités de paiement	15
7	PROVENANCE, QUALITE, CONTROLE ET PRISE EN CHARGE DES MATERIAUX ET PRODUITS.....	15
8	CARACTERISTIQUES, QUALITES, VERIFICATIONS, ESSAIS ET EPREUVES DES MATERIAUX ET PRODUITS	15
9	IMPLANTATION DES OUVRAGES	16
9.1	REUNION DE PREPARATION DE CHANTIER – PIQUETAGE GENERAL	16
9.2	PIQUETAGE SPECIAL DES OUVRAGES SOUTERRAINS OU ENTERRES.....	16
10	PREPARATION, COORDINATION ET EXECUTION DES TRAVAUX.....	16
10.1	PERIODE DE PREPARATION - PROGRAMME D'EXECUTION DES TRAVAUX	16
10.2	NOTES DE CALCULS - ETUDES DE DETAIL.....	17
10.3	EXECUTION DES TRAVAUX.....	17
10.4	SIGNALISATION DES CHANTIERS	17
10.5	MAINTIEN DES ACCES RIVERAINS - ACCES AUX BOUCHES INCENDIES	18
10.6	MAINTIEN EN ETAT DES VOIES, RESEAUX ET BATIMENTS.....	18
10.7	SUJETIONS RESULTANT DE L'EXPLOITATION DU DOMAINE PUBLIC.....	19
10.8	SUJETIONS RESULTANT DES RACCORDEMENTS SUR DES INSTALLATIONS PUBLIQUES EXISTANTES.....	19
10.9	DOCUMENTS DIVERS A FOURNIR	20
11	MESURES D'ORDRE SOCIAL - APPLICATION DE LA REGLEMENTATION DU TRAVAIL.....	20
11.1	OUVRIERS ETRANGERS.....	20
11.2	OUVRIERS D'APTITUDES RESTREINTES	20
11.3	LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DISSIMULE	20
11.4	ORGANISATION, SECURITE ET HYGIENE DES CHANTIERS	20
12	CONTROLES ET RECEPTION DES TRAVAUX.....	21
12.1	ESSAIS ET CONTROLES DES OUVRAGES EN COURS DE TRAVAUX.....	21
12.2	RECEPTION	21
12.3	OPERATIONS PREALABLES A LA RECEPTION	21
12.4	DELAI DE GARANTIE	22
12.5	GARANTIES PARTICULIERES.....	22
12.5.1	Equipements électromécaniques	22
12.5.2	Hydraulique.....	22
12.5.3	Génie civil.....	22
12.6	ASSURANCES	22
12.6.1	Assurances à fournir avant la signature du marché	22
12.6.2	Assurances en cours de travaux.....	23
12.6.3	Assurance de responsabilité.....	24
13	RESILIATION DU MARCHE.....	24
14	DEROGATIONS AU CCAG.....	25

1 DISPOSITIONS GENERALES

1.1 Objet du marché - Emplacement des travaux - Domicile de l'entrepreneur

Les stipulations du présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P) concernent **les Travaux d'Aménagement du Parvis de l'Hôtel de Ville**. Le maître d'ouvrage est **la Commune de CAZERES**.

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans **le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P)**. Le groupement titulaire du marché ou l'entreprise générale est désigné sous le vocable « l'entrepreneur ». A défaut d'indication, dans l'acte d'engagement, du domicile élu par l'entrepreneur à proximité des travaux, les notifications se rapportant au marché sont faites à la mairie du lieu principal des travaux jusqu'à ce que l'entrepreneur ait fait connaître au maître d'ouvrage l'adresse du domicile qu'il a élu.

1.2 Décomposition de la consultation

Marché avec Options

1.3 Variantes

Avec Variantes spécifiées sur le DQE uniquement sur le Marché Présent.

1.4 Forme juridique des groupements

Le marché peut être attribué à :

- ✓ une entreprise isolée
- ✓ des entreprises groupées

Il est interdit pour un candidat de se présenter en même temps sous les deux formes juridiques.

1.5 Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par la SAS ATEI et le Cabinet URBICUS, qui sont chargés d'une mission comprenant l'étude, les Plans EXE et la direction et la surveillance des travaux.

1.6 Conduite d'opération

La conduite d'opération est dévolue au **Maître d'Œuvre, le Bureau d'Etudes SAS ATEI**.

1.7 Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (C.S.P.S.)

Sans Objet.

1.8 Montant du marché

Le montant du marché correspond au total des prix unitaires appliqués aux quantités prévues dans le Détail Quantitatif Estimatif (DQE).

Le montant total pris en compte est celui indiqué dans le DQE et accepté par le Maitre d'Ouvrage au moment de la conclusion du marché formalisé par l'Acte d'Engagement.

L'augmentation du montant des travaux répond aux prescriptions prévues à l'article 15 du Cahier des Clauses Administratives Générales.

2 PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes :

✓ *Pièces particulières*

1. Acte d'Engagement (AE) et ses annexes dont le Bordereau de Prix Unitaire (BPU) et le Détail Quantitatif Estimatif (DQE)
2. Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
3. Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
4. Mémoire justificatif fourni par l'entrepreneur
5. Programme d'intervention
6. Plan VRD.

✓ *Pièces générales*

Les plus récentes prévalant, dans chacune des catégories ci-après, sur les plus anciennes et par ordre de priorité :

1. Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G) applicables aux marchés publics de Travaux
2. Cahier des Clauses Techniques Générales (C.C.T.G) applicables aux marchés publics de Travaux
3. Fascicules du C.C.T.G. applicables aux marchés publics de Travaux relevant des services du Ministère de l'Équipement, en particulier les fascicules n° 28, 70, 71, 73, 74, 81
4. Normes françaises, en particulier concernant l'assainissement
5. L'ensemble de la réglementation visant la sécurité du personnel, compte tenu de la nature de la catégorie
6. Les règles d'agrément ou d'inscription sur une liste d'aptitude des matériaux, produits et composants

NOTA : Les pièces générales ne sont pas jointes au marché. L'entrepreneur ne pourra en aucun cas invoquer leur ignorance pour se soustraire aux indications qui y sont contenues.

Par ailleurs, des pièces annexes seront à produire impérativement pour la bonne exécution des travaux en nombre de Quatre à l'attention du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre :

- ✓ Notes techniques et notes de calcul et Schémas
- ✓ Descriptif des matériaux et matériels utilisés, soumis à l'agrément du maître d'œuvre

Enfin, dans un délai de dix jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution des travaux, l'entrepreneur (ou les entrepreneurs en cas de groupement) doit justifier qu'il est titulaire :

- ✓ d'une assurance garantissant les tiers en cas d'accidents ou dommages causés par l'exécution des travaux
- ✓ d'une assurance couvrant les responsabilités mentionnées aux articles 1792 à 1792-2 et 2270 du Code Civil

3 PRIX ET MODE D'EVALUATION DES OUVRAGES - VARIATION DANS LES PRIX - REGLEMENT DES COMPTES

3.1 Répartition des paiements

Les paiements sont répartis entre entrepreneurs ou sous-traitants payés directement comme indiqué dans les formulaires ATTR1 et ATTR2. Le cas échéant un état de répartition sera établi indiquant la répartition entre chaque cotraitant.

3.2 Répartition des dépenses communes de chantier

Sans Objet.

3.3 Modalités d'établissement des prix

Les prix sont basés par rapport à un bordereau de prix unitaires, et conformément aux articles R 2112-5 à R 2113-13 du code de la commande publique, ils sont réputés définitifs.

Ils sont ajustables dans les conditions définies ci-dessous.

Les prix du marché sont hors TVA et tiennent compte des sujétions techniques précisées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Ils sont établis en considérant comme normalement prévisibles les intempéries et autres phénomènes naturels indiqués ci-après lorsqu'ils ne dépassent pas les intensités limites plus longtemps que la durée indiquée : Intempéries – 15 jours

3.4 Modalité de variation des prix

La date d'établissement des prix est la date de la signature de l'offre de prix par le candidat.

Les prix sont fermes actualisables par application aux prix de chaque tranche d'un coefficient C1 donné par la ou les formules suivantes :

Les index de référence I, publié(s) au Moniteur des Travaux Publics ou par l'INSEE, sont indiqués dans le tableau ci-après.

Lorsqu'une actualisation a été effectuée provisoirement en utilisant un index antérieur à celui qui doit être appliqué ; l'actualisation définitive, sur la base des valeurs finales de références, interviendra au plus tard trois mois après la publication de ces valeurs.

Ce marché comportant un décalage d'exécution des travaux dans le temps, il est nécessaire d'anticiper la durée des travaux, en employant le calcul « d'actualisation » avec décalage de lecture des Index de 3 mois. Cette formule sera automatiquement appliquée à la part des travaux qui excédera de trois mois la date de début d'exécution.

Le marché regroupant plusieurs spécialités, il convient d'actualiser avec des Index différents les parties d'ouvrages relevant de techniques différentes¹, ainsi les prix seront groupés par technique et seront appliqués les Index correspondants suivants :

Index	Désignation
TP 01	Tous Travaux

Le coefficient d'actualisation (C1) appliqué au prix du marché est donné par la formule :

$$C1 = \frac{I_{m-3}}{I_{m0}}$$

I m0 = Index du mois « m » d'établissement des prix définis en « NOVEMBRE 2019 ».

I m-3 = Index antérieur de trois mois de la date de reprise d'exécution du chantier à une date excédant de trois mois le début d'exécution des travaux correspondant à la date de reprise des travaux fixée par l'ordre de service ou le bon de commande.

Le Prix Ajusté = Montant des travaux effectués + (Montant de la part ajustable x C1)

3.5 Modification du marché

Le présent marché de travaux pourra faire l'objet de modifications dans les conditions prévues aux articles R 2194-1 à 2194-10 du code de la commande publique.

3.6 Ouvrages supplémentaires

Les ouvrages supplémentaires, ne faisant pas l'objet de modifications du marché au sens de l'article 3.5 ci-dessus ou d'ordre de service complémentaire, devront pour être reconnus faire l'objet d'attachement. L'attachement est un constat contradictoire entre le technicien chargé de la surveillance du chantier et le représentant de l'entreprise.

(C1) Communiqué publié au BOCCRF

Il fait ressortir :

- ✓ La qualification de la main d'œuvre utilisée et le nom des ouvriers

- ✓ Le numéro de l'ordre de service
- ✓ Le temps passé (jours et heures de présence)
- ✓ La nature, la quantité et la désignation des fournitures et des travaux exécutés

Il doit être produit à l'appui de la demande de paiement.

3.7 Rémunération de l'entrepreneur

3.7.1 Décompte mensuel

Le règlement s'opère grâce à des acomptes mensuels et un solde. Dans le cas de prix forfaitaires, le prix est dû lorsque l'ouvrage ou la partie d'ouvrage à laquelle il se rapporte a été exécuté.

Le montant des acomptes mensuels résulte de l'établissement de décomptes mensuels établis ainsi qu'il est spécifié à l'article 11 du C.C.A.G.

Les décomptes mensuels seront établis à la fin de chaque mois en **quatre exemplaires**, l'entrepreneur transmet en recommandé AR ou remet au maître d'œuvre contre récépissé un projet de décompte établissant le montant total arrêté à la fin du mois précédent, des sommes auxquelles il peut prétendre du fait de l'exécution du marché depuis le début de celle-ci. Le maître d'œuvre disposera d'un délai maximum de 15 jours pour les viser et les adresser au maître d'ouvrage.

Les décomptes et acomptes devront être libellés au nom de : **Commune de CAZERES**.

Dans le cas d'un marché passé avec des entrepreneurs groupés solidaires, les travaux exécutés feront l'objet d'un paiement sur un compte unique, ouvert en commun.

En cas de contestation des pièces fournies, le Maître d'Œuvre en avisera l'entreprise par courrier recommandé avec A.R. ou contre remise d'un récépissé dans le délai de 15 jours. En cas d'erreur ou de contestation dans les projets de décomptes les documents pourront être retournés à leurs auteurs pour correction.

Le décompte comporte le relevé des travaux exécutés, tels qu'ils résultent des constats contradictoires, ou à défaut des simples appréciations. Les prix unitaires peuvent être fractionnés si l'ouvrage ou la partie d'ouvrage auquel le prix se rapporte n'est pas terminé. Il est alors compté une fraction du prix égal au pourcentage d'exécution de l'ouvrage ou de la partie d'ouvrage.

3.7.2 Acompte mensuel

Le montant de l'acompte mensuel à régler à l'entrepreneur est déterminé à partir du décompte mensuel, par le maître d'œuvre qui dresse à cet effet un état. Le montant des acomptes mensuels et du solde seront calculés en appliquant les taux de T.V.A. en vigueur lors de l'établissement des pièces de mandatement.

Le maître d'œuvre notifie à l'entrepreneur l'état d'acompte accompagné des pièces justificatives (copie de certificat pour paiement adressé à la collectivité).

3.7.3 Projet de décompte final

Après l'achèvement des travaux, il est adressé par l'entrepreneur un projet de décompte final dans un délai de 45 (quarante-cinq) jours à compter de la date de notification de la décision de réception des travaux. Les conditions de transmission du projet de décompte final au maître d'œuvre seront les mêmes que précédemment.

En cas de contestation des pièces fournies, le Maître d'Œuvre en avisera l'entreprise par courrier recommandé avec A.R. dans le même délai. En cas d'erreur ou de contestation dans les projets de décomptes les documents pourront être retournés à leurs auteurs pour correction.

3.7.4 Acompte pour solde

Après acceptation par le maître d'œuvre, le projet de décompte final devient le décompte final qui sert à l'établissement du décompte général.

Le décompte général sera notifié par ordre de service à l'entrepreneur dans un délai de 45 (quarante-cinq) jours à compter de la date de remise du projet de décompte final.

Le décompte général sert de base à l'établissement de l'acompte pour solde de marché.

3.7.5 Règlement

Le règlement intervient dans un délai de 30 jours à compter de la date de remise du projet de décompte par l'entrepreneur au maître d'œuvre.

3.8 Paiements des co-traitants et sous-traitants

3.8.1 Désignation de sous-traitants

L'acceptation du sous-traitant et l'agrément des conditions de paiement sont constatés par le marché ou par un acte spécial signé des deux parties, où sont précisés :

- ✓ la nature des prestations sous-traitées
- ✓ le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant
- ✓ le montant prévisionnel des sommes à payer directement au sous-traitant
- ✓ les modalités de règlement de ces sommes
- ✓ le titulaire doit en outre établir qu'une cession ou un nantissement de créances résultant du marché ne fait pas obstacle au paiement direct du sous-traitant, en produisant soit l'exemplaire unique du marché qui lui a été délivré, soit une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement des créances

➤ Sous-traitants concomitants à l'offre

L'acceptation d'un sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement doivent être demandées au moyen d'un modèle d'annexe à l'acte d'engagement conforme au modèle DC4 indiquant :

- ✓ la nature des prestations objet de la sous-traitance
- ✓ le nom, la raison ou la dénomination sociale, et l'adresse du sous-traitant proposé
- ✓ le montant prévisionnel des sommes à payer directement au sous-traitant
- ✓ les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix
- ✓ les capacités professionnelles et financières du sous-traitant proposé
- ✓ une déclaration sur l'honneur du sous-traitant proposé indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics

La notification du marché emportera acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiements.

➤ **Sous-traitants en cours d'exécution**

Lorsque la demande d'acceptation est présentée en cours d'exécution du marché, le titulaire du marché remet au maître d'œuvre le cabinet SAS ATEI contre récépissé ou lui adresse par lettre recommandée avec avis de réception, un modèle d'acte spécial conforme au modèle DC4 contenant les renseignements demandés ci-dessus. Après analyse de la demande, le maître d'œuvre se chargera de transmettre au maître d'ouvrage la demande.

Dans cette hypothèse, le silence du Pouvoir Adjudicateur gardé pendant 21 (vingt et un) jours à compter de la réception des documents susmentionnés vaut acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement tacitement sous réserve qu'un dossier complet ait été remis au maître d'ouvrage.

3.8.2 Modalités de paiement direct

Pour les sous-traitants, le titulaire joint en double exemplaire au projet de décompte une attestation indiquant la somme à régler par le maître d'ouvrage à chaque sous-traitant concerné, cette somme tient compte d'une éventuelle actualisation des prix prévue dans le contrat de sous-traitance et n'inclut pas la T.V.A. Cette dernière est reversée au titulaire du marché.

La signature du projet de décompte par le mandataire vaut pour celui-ci (si groupement d'entreprises conjointes) ou pour chaque cotraitant solidaire (si groupement d'entreprises solidaires), acceptation du montant d'acompte ou de solde à lui payer directement déterminé à partir de la partie du décompte afférente à ce cotraitant.

Pour les sous-traitants d'un cotraitant l'acceptation de la somme à payer à chacun d'entre eux fait l'objet d'une attestation jointe en double exemplaire à un projet de décompte, signée par l'entrepreneur groupé qui a conclu le contrat de sous-traitance et indiquant la somme à régler par le maître de l'ouvrage au sous-traitant concerné ; cette somme tient compte d'une éventuelle révision ou actualisation des prix prévue dans le contrat de sous-traitance et n'inclut pas la T.V.A. Cette dernière est reversée au co-traitant du marché.

Si le titulaire qui a conclu le contrat de sous-traitance n'est pas le mandataire, ce dernier doit signer également l'attestation.

4 DELAI D'EXECUTION - PENALITES ET PRIMES

4.1 Ordre de service

Les ordres de service sont préparés, rédigés, et visés par le Maître d'Œuvre, qui les date et numérote. Ils sont adressés en quatre exemplaires à l'entrepreneur. Ce dernier se doit dès réception après les avoir signés, et y avoir porté la date à laquelle il les a reçus d'en renvoyer deux exemplaires au maître d'ouvrage, et un exemplaire au Maître d'Œuvre. La date de valeur des ordres de service est celle de la signature par le maître d'œuvre.

Dans le cas d'un groupement d'entreprises, les ordres de service sont adressés au mandataire, qui a seul qualité pour présenter des réserves. Les réserves sont formulées par écrit dans un délai de 15 jours à compter de la notification de l'ordre de service visé. Elles sont adressées par Lettre

recommandé avec accusé de réception ou remise en main propre contre récépissé au maître d'œuvre.

Toutefois, l'émission de ces réserves ne dispense pas l'entrepreneur d'exécuter l'ordre de service contesté, sauf s'il s'inscrit dans l'un des trois cas suivants :

- ✓ l'ordre de service prescrivant des travaux supplémentaires d'une nature différente de l'objet du marché excédent un dixième de la masse initiale des travaux
- ✓ l'ordre de service de démarrage des travaux notifié après expiration du délai prévu au marché ou à défaut dans les six mois de la notification

L'ordre de service de déblocage d'une tranche conditionnelle notifié hors délai.

4.2 Délai d'exécution du marché

4.2.1 La période de préparation

La phase préparatoire fera l'objet d'un ordre de service de travaux préparatoires, qui indique la date à partir de laquelle démarre la période de préparation.

Le maître d'œuvre indiquera le délai, ne pouvant être inférieur à 15 jours calendaires. A réception, l'entrepreneur a un délai de 15 jours calendaires pour émettre une réserve dans les conditions définies précédemment.

En tout état de cause, l'entrepreneur ne peut se prévaloir d'aucun préjudice si la date de début de la période de préparation n'est pas postérieure de plus de six mois à celle de la notification du marché. Pendant la période de préparation, il sera rédigé le dossier d'exécution complet (présentation des notes de calculs, des études de détail et des matériels et matériaux utilisés).

4.2.2 Le délai d'exécution des travaux

L'entrepreneur indique à l'acte d'engagement le délai d'exécution correspondant à la période de réalisation estimée des travaux. Ce délai courra à compter de l'émission de l'ordre de service de démarrage des travaux. Le délai d'exécution comprend le délai d'approvisionnement des matériaux et fournitures, ainsi que l'obtention des autorisations nécessaires.

Il s'applique à l'achèvement de tous les travaux prévus incombant à l'entrepreneur y compris le repliement des installations de chantier et la remise en état des terrains et des lieux. Par ailleurs, pour un retard supérieur à la moitié du délai initial, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de faire réaliser les travaux restants par les moyens de son choix aux frais de l'entrepreneur.

4.3 Pénalités pour absence aux réunions de chantier

L'entrepreneur titulaire ou mandataire du groupement titulaire devra obligatoirement être représenté à toutes les réunions de chantier organisées par le maître d'œuvre, à partir de la notification du marché, y compris avant le démarrage des travaux ou en période d'arrêt de chantier. En cas d'absence non motivée, il pourra être fait application d'une pénalité de 150 € H.T. par absence constatée.

4.4 Pénalités pour manquement aux règles de sécurité et d'hygiène

Le titulaire encourt une pénalité journalière fixée à 300 € H.T. par journée de travail, sans mise en demeure préalable en cas de non respect de ses obligations, ou de fautes de ses sous-traitants :

- ✓ Etablir un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (P.P.S.P.S), après inspections communes applicables à chaque entrepreneur (y compris cotraitant et sous traitants). Ces plans particuliers doivent être remis au coordonnateur dans un délai de 30 jours à compter du début de la phase travaux préparatoires
- ✓ Respecter les obligations de sécurité
- ✓ Faire respecter les obligations de sécurité aux éventuels sous-traitants
- ✓ Faire appliquer les principes généraux de prévention
- ✓ Mettre en œuvre et respecter les mesures générales d'hygiène, telles qu'elles sont définies dans le Code du Travail
- ✓ Faciliter l'intervention du CSPS

En cas d'anomalie constatée, la procédure suivante pourra être employée à l'encontre de l'entreprise :

- ✓ Remarque verbale
- ✓ Remarque écrite à l'entreprise avec copie au maître de l'ouvrage si le problème persiste
- ✓ Remarque en réunion hebdomadaire de chantier
- ✓ Demande d'arrêt partiel ou total du chantier aux frais et risques du contrevenant, adressée au maître de l'ouvrage

En cas de danger grave et imminent, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'arrêter le chantier et de prendre les mesures conservatoires adaptées ainsi que celles nécessaires pour supprimer le danger.

En cas de manquement à la mise en place et à la conformité de la signalisation temporaire du chantier, ou le défaut du matériel de signalisation, le titulaire encourt une pénalité journalière fixée à 1000.00 € (Mille Euros), sans mise en demeure préalable par dérogation à l'article 49.1 du C.C.A.G.

4.5 Prolongation du délai d'exécution

En vue de l'application de l'article 19.2.3 du C.C.A.G., le délai d'exécution des travaux sera prolongé d'un nombre de jours égal à celui pendant lequel un au moins des phénomènes naturels ci-après dépassera son intensité limite.

NATURE DU PHENOMENE	INTENSITE LIMITE
Pluie	100 mm en 24 heures
Vent	90 km/h pendant 24 heures
Neige	50 mm en 24 heures
Gel	< à 5° C. 4 heures travaillées

Ces phénomènes seront constatés par le maître d'œuvre sur demande écrite de l'entrepreneur et consignées aux procès-verbaux de réunions de chantier. Il appartient, le cas échéant, à l'entreprise de prouver par des mesures que les phénomènes en question ont bien été constatés sur le lieu des travaux.

Par ailleurs le délai sera prolongé d'un nombre de jours fixés et accordées par ordre de service signé du maître d'œuvre en cas de tempête, de cyclone, d'inondation ou de séisme interdisant l'accès au chantier.

4.6 Arrêt de chantier

➤ Du fait de l'entrepreneur

L'entreprise pourra demander un arrêt de chantier si son exécution est bloquée. L'entreprise devra justifier clairement, par écrit, de la raison de sa demande : congé, délai d'approvisionnement, ou toutes circonstances qui ne lui donnent pas droit à un arrêt.

Cette demande sera à adresser au **maître d'œuvre au moins 15 jours avant le départ en congé, et celui-ci pourra librement décider d'accorder ou non cet arrêt.** S'il l'accepte, le maître d'œuvre en informera le maître d'ouvrage, et rédigera un ordre de service d'arrêt de chantier.

➤ Du fait du maître d'ouvrage

Dans le cas où le maître d'ouvrage demande un arrêt de chantier pour sa convenance, blocage pour la réalisation d'une autre prestation ou pour toutes autres raisons, notamment blocage administratif, négociation foncière, décision technique, il fera une demande écrite d'ajournement des travaux au maître d'œuvre qui rédigera un ordre de service d'arrêt de chantier.

L'entrepreneur qui conserve la garde du chantier, a droit à être indemnisé des frais que lui impose cette garde et du préjudice qu'il aura subi du fait de l'ajournement dans les conditions fixées à l'article 33 du CCAG.

4.7 Interruption des travaux pour fouilles archéologiques

Dans le cas où les travaux révéleraient une découverte archéologique conduisant les administrations compétentes à demander l'interruption du chantier, il est dans ce cas fait application de l'article 31.1 du C.C.A.G.

4.8 Pénalités pour retard

Par dérogation à l'article 20.1 du CCAG, faute pour l'entrepreneur d'avoir terminé les travaux indiqués dans les délais prévus, il pourra lui être appliqué une pénalité de **1/500^e** (un cinq centième) du montant Hors Taxes de l'ensemble du marché, de la tranche considérée, ou du bon de commande. Ce montant est celui qui résulte des prévisions du marché, c'est-à-dire du marché initial éventuellement modifié ou complété par les avenants intervenus ; il est évalué à partir des prix initiaux du marché hors TVA et par jour calendaire de retard. Le montant des pénalités est calculé selon la formule suivante :

$$P=V \cdot R / 500$$

P = Montant de la pénalité

V = La valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale au montant en prix de base, hors variations de prix et hors du champ d'application de la TVA, de la partie des prestations en retard, ou de l'ensemble des prestations si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable.

R = Le nombre de jours de retard

5 REPLIEMENT DES INSTALLATIONS DE CHANTIER ET REMISE EN ETAT DES LIEUX

5.1 Repliement des installations de chantier

Les installations de chantier seront réceptionnées par le Maître d'œuvre avant tout démarrage de travaux. Le repliement des installations de chantier et la remise en état des emplacements qui auront été occupés par le chantier sont compris dans le délai d'exécution. En cas de retard, ces opérations seront faites aux frais de l'entrepreneur après mise en demeure par ordre de service, sous préjudice d'une pénalité de 150 € T.T.C. (cent cinquante euros) par jour calendaire de retard.

5.2 Remise des plans de récolement après exécution des travaux

En cas de retard dans la remise des plans et autres documents à fournir après exécution par l'entrepreneur conformément à l'article 40 du C.C.A.G. (récolement, fiches techniques etc.), une retenue égale à 2500 € T.T.C. (deux mille cinq cent euros) pourra être opérée, dans les conditions stipulées à l'article 20-6 du C.C.A.G, sur les sommes dues à l'entrepreneur.

6 CLAUSES DE FINANCEMENT ET DE SURETE

6.1 Retenue de garantie

Une retenue de garantie de 5 % sera prélevée sur le montant de chaque acompte par le comptable assignataire des paiements dans les conditions prévues aux articles R 2191-32 à 2191-35 du code de la commande publique. Par dérogation à l'article 4.2 du C.C.A.G, cette retenue de garantie peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande. Dans le cas d'un groupement d'entreprises, la caution totale sera obligatoirement établie par le mandataire.

6.2 Avance

6.2.1 Généralités

Une avance, selon l'article R 2191-3 du code de la commande publique, sera versée au titulaire, sauf indication contraire figurant dans l'acte d'engagement, lorsque le montant fixé dans le marché est supérieur à 50.000 euros HT. Si le délai N d'exécution du marché, exprimé en mois, n'excède pas douze mois, son montant est, en prix de base, égal à 5 % du montant initial TTC du marché. Il est égal au produit de ces 5 % par 12/N, N étant exprimé en mois, si le délai N dépasse douze mois. Selon le dernier alinéa de l'article R 2191-9 du code

de la commande publique, le montant de l'avance ne peut être affecté par la mise en œuvre d'une clause de variation de prix.

6.2.2 Modalités de paiement

Le versement de l'avance intervient sans formalité dans le délai d'un mois à compter de la date à laquelle commence à courir le délai contractuel d'exécution du marché. Toutefois, le titulaire doit justifier de la constitution d'une garantie à première demande ou d'une caution personnelle et solidaire. Si cette garantie est constituée après la date génératrice du mandatement de l'avance, la computation du délai se fera à compter de la date de dépôt de la garantie.

7 PROVENANCE, QUALITE, CONTROLE ET PRISE EN CHARGE DES MATERIAUX ET PRODUITS

Le C.C.T.P. fixe la provenance des matériaux, produits et composants de construction dont le choix n'est pas laissé à l'entrepreneur ou n'est pas déjà fixé par les pièces générales constitutives du marché ou déroge aux dispositions desdites pièces.

Les autres matériels, matériaux, produits et composants de construction sont laissés à l'initiative de l'entrepreneur quant au choix, au fournisseur et à la provenance. Ils seront à justifier dans l'offre technique du titulaire. Il s'agit en particulier de toutes les pièces hydrauliques et électromécaniques.

L'ensemble des matériaux et matériels utilisés par l'entreprise feront l'objet d'une **demande écrite d'agrément** au maître d'œuvre. Le maître d'œuvre a un délai de 15 (quinze) jours pour donner sa réponse. L'entreprise ne devra pas commencer les travaux en posant ou en utilisant un matériel qui ne serait pas agréé par le maître d'œuvre. Si l'entreprise passait outre cette interdiction, le maître d'œuvre aurait tout loisir de lui demander d'enlever ces matériaux et matériels pour les remplacer par d'autres, agréés.

8 CARACTERISTIQUES, QUALITES, VERIFICATIONS, ESSAIS ET EPREUVES DES MATERIAUX ET PRODUITS

Le C.C.T.P. définit les compléments à apporter aux dispositions du C.C.A.G. et du C.C.T.G. concernant les caractéristiques et qualités des matériaux, produits et composants de construction à utiliser dans les travaux ainsi que les modalités de leurs vérifications, essais et épreuves.

Les matériaux, produits et composants de construction pourront faire l'objet de vérifications ou de surveillance de fabrication, sur le chantier, dans les usines, magasins et carrières de l'entrepreneur ou des sous-traitants et fournisseurs sur décision du maître d'œuvre. Le maître d'œuvre peut décider de faire exécuter des essais et vérifications en sus de ceux définis par le marché dans 2 cas :

- ✓ le cas de résultats en accord avec les prescriptions du marché
 - s'ils sont effectués par l'entrepreneur, ils seront rémunérés en dépenses contrôlées
 - s'ils sont effectués par un tiers, ils seront rémunérés par le maître d'ouvrage
- ✓ le cas de résultats non conformes, ils seront à la charge de l'entrepreneur.

9 IMPLANTATION DES OUVRAGES

9.1 Réunion de préparation de chantier – Piquetage général

Une réunion de chantier sera organisée par l'entrepreneur, contradictoirement avec le maître d'œuvre, avant le commencement des travaux, pour tous les ouvrages désignés dans le bon de commande, dans les conditions et avec le degré de précision indiqué au CCTP. Il est rappelé que le défrichage et l'élagage préalables au piquetage susceptibles d'être nécessaires font partie des charges de l'entrepreneur. Il devra également pour toutes ces opérations et pour toutes vérifications que désirerait exécuter le maître d'œuvre, tenir à la disposition de celui-ci le matériel topographique et le personnel qualifié correspondant. Les frais engagés par l'entrepreneur à cette occasion sont implicitement compris dans les prix du marché.

9.2 Piquetage spécial des ouvrages souterrains ou enterrés

Le piquetage spécial des ouvrages souterrains ou enterrés, tels que canalisations ou câbles situés au droit ou au voisinage des travaux à exécuter, sera effectué en même temps que le piquetage général dans les conditions suivantes :

- ✓ les dispositions réglementaires devront être appliquées en matière de déclaration des travaux
- ✓ les emplacements des réseaux souterrains n'étant connus, en général, qu'approximativement, l'entrepreneur sera tenu d'effectuer des sondages de reconnaissance
- ✓ l'entrepreneur prendra les précautions nécessaires pour qu'aucun dommage ne soit causé aux installations des réseaux souterrains de toutes natures
- ✓ il est précisé notamment qu'il devra éventuellement prendre toutes les mesures nécessaires pour le soutien de ces canalisations et conduites
- ✓ l'entrepreneur ne sera pas admis à présenter de réclamation du fait que l'emplacement ou le tracé imposé pour les ouvrages, notamment les ouvrages d'assainissement, l'obligerait à prendre des mesures de soutien de canalisations ou de conduites sur quelque longueur qu'elles puissent s'étendre. Il restera entièrement responsable des dommages qui pourraient être causés par lui-même ou ses agents aux canalisations ou conduites
- ✓ l'entrepreneur préviendra les exploitants des réseaux publics au moins trois (3) jours à l'avance de la date d'exécution des revêtements des surfaces pour permettre à cet exploitant de remettre à niveau les diverses installations en chaussée (bouches à clé, regards de visite ...)

10 PREPARATION, COORDINATION ET EXECUTION DES TRAVAUX

10.1 Période de préparation - Programme d'exécution des travaux

La période de préparation sera définie par le maître d'œuvre par voie d'ordre de service. Cette période de préparation démarre dès la notification du premier ordre de service. L'entrepreneur devra dresser un programme d'exécution dans les dix jours suivant la notification des travaux par ordre de service.

Le projet des installations de chantier (et ouvrages provisoires), conformément aux articles 28-2 et 28-3 du C.C.A.G, sera soumis au visa du maître d'œuvre soit dans le délai de 15 (quinze) jours suivant la notification du marché, soit avant la fin de la période de préparation. L'entrepreneur devra en outre, se charger d'obtenir toutes les autorisations d'intervention sur le domaine public ou en propriété privée par convention (dont le maître d'œuvre lui donnera modèle) avant intervention de sa part.

10.2 Notes de calculs - Etudes de détail

Le dossier d'exécution des ouvrages et les spécifications techniques détaillées devant éventuellement être établis par l'entrepreneur sont soumis avec les notes méthodologiques et les notes de calculs correspondantes, au visa du maître d'œuvre. Ces documents seront fournis sous versions papier et informatique. Le maître d'œuvre est libre de demander à l'entreprise toutes les précisions nécessaires à une parfaite maîtrise du projet.

Ce dossier devra être fourni soit avant la fin de la période de préparation, soit dans un délai de quinze jours après la notification du marché. Le maître d'œuvre devra retourner ces dossiers à l'entrepreneur avec ses observations éventuelles, ou avec son visa, au plus tard 10 (dix) jours après leur réception.

L'absence de remarques ne vaut pas approbation des dossiers s'ils ne sont pas visés, en particulier si une circonstance particulière ne permet pas au maître d'œuvre de statuer sur les dossiers d'exécution.

A réception des observations du maître d'œuvre, et autant de fois qu'il en fera, l'entreprise disposera de huit jours pour modifier son dossier d'exécution, et le maître d'œuvre de huit jours pour les retourner avec validation et/ou observations. L'entreprise ne pourra porter de réclamation ou demander dédommagement ou prolongation de son délai d'exécution si elle estime avoir perdu du temps du fait des compléments ou modifications demandés par le maître d'œuvre.

10.3 Exécution des travaux

La délivrance d'un ordre de service de démarrage des travaux ne vaut pas autorisation de commencer les travaux sans se conformer à l'ensemble des prescriptions comprises dans le CCAP et CCTP. En fonction de l'approbation des dossiers, des plans d'exécution, et de la coordination avec les autres intervenants ainsi que les administrations, le maître d'œuvre pourra autoriser l'entreprise à travailler sur tel ou tel ouvrage sans l'autoriser à travailler sur tout. L'entreprise ne saurait commencer à travailler sur un ouvrage sans que l'autorisation écrite lui en ait été donnée dans un procès-verbal de réunion ou par un message particulier.

Si l'entreprise travaille sans autorisation spécifique ou de manière non conforme aux dossiers d'exécution présentés et visés, elle encourt une pénalité de 500 € H.T. par jour de travail effectif.

10.4 Signalisation des chantiers

La signalisation des chantiers dans les zones intéressant la circulation sur la voie publique sera réalisée par l'entrepreneur.

- Pour les routes nationales et des routes départementales, l'entrepreneur sera tenu de se conformer aux prescriptions qui lui seront indiquées par les gestionnaires de la voirie.
- Pour les voies communales, les prescriptions seront déterminées en commun entre l'entrepreneur, le maître d'œuvre, et la Commune.

La signalisation conforme à l'autorisation des travaux sera réalisée par l'entrepreneur. Les affiches prévues par l'article 31.1.4 du C.C.A.G, dont la fourniture et l'installation sont à la charge de l'entrepreneur, seront constituées de panneaux rigides de dimensions approximatives 2,00 m x 1,40 m et devront comporter l'objet et le lieu du marché, le nom du maître d'ouvrage, le montant et la durée des travaux (ainsi que la date du début des travaux et le détail du montage financier), le nom du maître d'œuvre, et le nom de l'entrepreneur titulaire. Un panneau est prévu.

Après approbation du maître d'ouvrage, elles seront mises en place dans les quinze jours qui suivent la date de notification du marché et seront maintenues en place dans les six mois qui suivront la réception des travaux. En aucun cas, l'entreprise ne sera autorisée à travailler ou même à faire venir des machines, matériels ou matériaux sur le site du chantier ou aux alentours avant la mise en place du panneau de chantier informant les riverains.

10.5 Maintien des accès riverains - accès aux bouches incendies

Le minimum d'embaras sera apporté, de jour comme de nuit, aussi bien à la circulation sur la voie publique qu'aux propriétés riveraines pour lesquelles des passages seront aménagés par les soins et aux frais de l'entrepreneur, tant pour les piétons que pour les véhicules légers et lourds. Les tranchées situées sous la voie publique seront systématiquement refermées après chaque journée de travail. L'accès aux bouches d'incendie, et d'une façon générale à tous les dispositifs de sécurité et de service communal sera constamment assuré.

10.6 Maintien en état des voies, réseaux et bâtiments

L'entrepreneur devra, préalablement à tout début d'exécution, faire connaître au maître d'œuvre les caractéristiques des engins ou véhicules qui seront mis en œuvre afin que celui-ci soit à même d'apprécier le risque de probabilité de dégradation et prendre d'éventuelles mesures propres à les éviter. Par dérogation à l'article 34.1 du C.C.A.G, l'intégralité des contributions ou réparations dues pour les dégradations causées aux voies publiques par des transports routiers ou des circulations d'engins exceptionnels à l'occasion des travaux seront à la charge de l'entrepreneur. L'entrepreneur sera responsable du maintien en bon état des voies et réseaux intéressés, et devra signaler suffisamment à temps, les permissions, arrêtés ou dérogations qu'il y aurait lieu de solliciter des Pouvoirs Publics. Il ne saurait se prévaloir à l'encontre de la responsabilité résultant du présent article, des renseignements qui pourraient être portés aux diverses pièces du présent marché, lesquels sont réputés n'être fournis qu'à titre indicatif. L'entrepreneur devra prendre toutes les précautions nécessaires pour ne compromettre, à aucun moment la stabilité des ouvrages et des immeubles existants au voisinage du chantier. De plus, l'entrepreneur engagera totalement sa responsabilité en cas de désordres, dégradations, dommages ou préjudices causés aux ouvrages publics ou privés existants. Il sera tenu responsable dans tous les cas, dès lors que les dommages auront trouvé leur origine dans l'exécution des travaux. Cette responsabilité s'étendra sur une période de dix années suivant l'exécution des travaux.

➤ **Travaux à proximité des réseaux de télécommunications**

Pour les demandes de renseignements concernant les ouvrages de télécommunications pouvant exister dans l'emprise des travaux, l'entrepreneur se substituera au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre. L'entrepreneur devra informer le Centre des Télécommunications au moins 20 (vingt) jours avant l'ouverture du chantier. En cas de dommages causés accidentellement à un câble de télécommunication, même une simple perforation par outil pointu, l'entrepreneur préviendra immédiatement le service intéressé. La perforation sera aussitôt obturée avec une toile adhésive, genre chatterton, pour éviter une aggravation du dommage par pénétration d'humidité dans l'âme du câble, et de ce fait, une augmentation importante des frais de réparation dont le remboursement sera réclamé dans tous les cas à l'entrepreneur responsable.

Si des troubles de toute nature ou des avaries résultant des travaux du présent marché se révélaient ultérieurement sur les câbles souterrains de télécommunications, l'entrepreneur serait tenu de rembourser toutes les dépenses nécessitées par les réparations de ces câbles.

➤ **Travaux à proximité des lignes électriques souterraines**

L'entrepreneur devra se soumettre aux dispositions de l'arrêté préfectoral, pris en application de la circulaire n°70-21 du 21 décembre 1970 du Ministère du Développement Industriel et Scientifique, qui fait obligation à toute personne physique ou morale qui se propose d'effectuer ou de faire effectuer à proximité des câbles ou lignes électriques d'en aviser le représentant local de la distribution électrique, 10 (dix) jours francs au moins avant la date prévue des travaux.

➤ **Déclaration d'intention d'ouverture du chantier**

Les déclarations d'intention de travaux ci-avant évoquées (France Télécom, EDF, Organisme de gestion de l'adduction d'Eau potable, GDF et la commune concernée) et d'une manière générale auprès de tous les services publics concernés, se feront à l'aide des formulaires-type modèle CERFA n°90-0189. L'ensemble de ces demandes seront faites non seulement aux concessionnaires de réseaux publics s'ils sont concernés par les travaux, mais aussi aux opérateurs privés responsables d'opérations ou de chantiers à proximité des travaux.

10.7 Sujétions résultant de l'exploitation du domaine public

Pour la traversée des routes nationales et des routes départementales, l'entrepreneur sera tenu de se conformer aux prescriptions qui lui seront indiquées par les gestionnaires de la voirie pour la réfection de la chaussée. Pour les canalisations apposées sous les voies communales, les prescriptions seront déterminées en commun entre l'entrepreneur, le maître d'œuvre, et la Commune.

10.8 Sujétions résultant des raccordements sur des installations publiques existantes

Pour le raccordement des ouvrages projetés aux installations publiques existantes (aux réseaux notamment), l'entrepreneur sera tenu de se conformer aux prescriptions qui lui seront indiquées par le

maître d'œuvre, en accord avec le maître d'ouvrage et avec les gestionnaires de réseaux qu'il aura préalablement averti, pour les délais et les modalités d'intervention.

10.9 Documents divers à fournir

Des avis d'ouverture de chantier seront envoyés à l'Inspection du Travail et au Service de Prévention de la CGSS dès l'approbation du programme de chantier. Les plans d'installation de chantier, plans de circulation et plans de signalisation seront fournis au maître d'œuvre et au CSPS ainsi que tous les documents demandés par le CSPS dans le Plan Général de Coordination. Les fiches de contrôle des vérifications périodiques de chantier, autorisations de conduite délivrées par le chef d'entreprise, CACES des conducteurs d'engins seront fournis au CSPS.

11 MESURES D'ORDRE SOCIAL - APPLICATION DE LA REGLEMENTATION DU TRAVAIL

11.1 Ouvriers étrangers

La proportion maximale des ouvriers étrangers par rapport au nombre total des ouvriers employés sur le chantier est celle prévue par la réglementation en vigueur pour le lieu d'exécution des travaux.

11.2 Ouvriers d'aptitudes restreintes

La proportion maximale des ouvriers d'aptitudes physiques restreintes rémunérés au-dessous du taux normal des salaires par rapport au nombre total des ouvriers de la même catégorie employés sur le chantier ne pourra excéder 10 % et le maximum de réduction possible de leur salaire est fixé à 10 %.

11.3 Lutte contre le travail dissimulé

L'Entrepreneur déclare sur l'honneur que la fourniture des produits et les travaux prévus dans l'acte d'engagement seront effectués avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L8222-1, L 8222-5, L 8222-7 du Code du Travail. L'Entrepreneur fournira les certificats, les attestations et déclarations mentionnés au 4° de l'article 45 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

11.4 Organisation, sécurité et hygiène des chantiers

L'entreprise aura à sa charge la mise en place d'un téléphone sur le chantier, la mise à disposition d'eau potable, le traitement et l'évacuation des eaux usées ainsi que la fourniture d'énergie électrique pour les installations de chantier.

Outre l'article 31 du C.C.A.G, le chantier est soumis aux dispositions :

- ✓ de la loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993 portant Modification des dispositions du Code du travail applicables aux opérations de bâtiment et de génie civil en vue d'assurer la sécurité et de protéger la santé des travailleurs
- ✓ des textes pris en application de cette loi et plus particulièrement au décret 94-1159 du 26 décembre 1994 relatif à l'intégration de la sécurité et organisation de la

coordination en matière de sécurité et de protection de la santé lors des opérations de bâtiment ou de génie civil

12 CONTROLES ET RECEPTION DES TRAVAUX

12.1 Essais et contrôles des ouvrages en cours de travaux

Les essais et contrôles des travaux sont ceux visés aux C.C.T.G. et au C.C.T.P. Le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre peuvent décider de faire exécuter des essais et vérifications en sus de ceux définis par le marché dans les clauses particulières. Les frais inhérents à leur réalisation sont pris en charge par le maître d'ouvrage. Cependant, dans le cas où ces essais et vérifications concluraient à un défaut par rapport aux prestations exigibles de l'entreprise, le coût des prestations serait retenu sur les sommes dues à l'entrepreneur.

12.2 Réception

Documents à remettre par l'entrepreneur - Avant les opérations préalables à la réception (OPR), l'entrepreneur remet au maître d'œuvre six exemplaires dont un exemplaire reproductible, plus un enregistrement informatique au format .DWG version 2015, des dossiers de récolement des installations et réseaux conformes à l'exécution.

Tous les documents doivent être complets et indélébiles, établis d'une façon parfaitement lisible. Les plans et dessins doivent être entièrement cotés et dressés à une échelle suffisante pour une parfaite compréhension. Ils doivent porter toutes les indications permettant une identification rapide et sûre de leur objet.

12.3 Opérations préalables à la réception

L'entrepreneur avisera par lettre recommandée à la fois le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre de la date à laquelle il estime que les travaux ont été achevés ou le seront. Le maître d'œuvre convoquera l'entrepreneur aux opérations préalables à la réception dans un délai de 20 (vingt) jours à compter de la date de réception de l'avis adressé par l'entrepreneur. Les opérations préalables à la réception comportent :

- ✓ la reconnaissance des ouvrages exécutés
- ✓ les épreuves éventuellement prévues par le C.C.A.P et le C.C.T.P
- ✓ la constatation éventuelle de l'inexécution des prestations prévues au marché
- ✓ la constatation éventuelle d'imperfection ou malfaçons
- ✓ la constatation de repliement des installations et remise en état des terrains et des lieux
- ✓ les constatations relatives à l'achèvement des travaux

Ces opérations feront l'objet d'un procès-verbal dressé sur le champ par le maître d'œuvre et signé par lui et par l'entrepreneur. En cas d'absence de l'entrepreneur, il en sera fait mention dans le procès-verbal. Cette absence sera assimilée à une absence à réunion de chantier et pénalisée de la même manière. Le maître d'œuvre fera connaître à l'entrepreneur dans un délai de 5 (cinq) jours suivant la date du procès-verbal, s'il a ou non proposé au maître d'ouvrage, de prononcer la réception

des ouvrages, et dans l'affirmative la date d'achèvement qu'il a proposé de retenir ainsi que les réserves dont il a éventuellement proposé d'assortir la réception.

12.4 Délai de garantie

Le délai de garantie est fixé à **UN AN** à compter de la date d'effet de la réception. Pendant ce délai, l'entrepreneur est tenu à une obligation dite « de parfait achèvement » conformément aux stipulations du C.C.A.G.

12.5 Garanties particulières

12.5.1 Equipements électromécaniques

Néant

12.5.2 Hydraulique

La garantie particulière d'étanchéité est de 10 ans. Cette garantie engage l'entrepreneur, pendant le délai fixé, à effectuer ou faire effectuer à ses frais, sur simple demande du Maître d'Ouvrage, les travaux nécessaires pour remédier à tous défauts d'étanchéité sur les réseaux de canalisation, y compris pièces spéciales et équipements de contenance (bâches, cuves), que ces défauts proviennent des matériaux ou des conditions d'exécution.

12.5.3 Génie civil

La garantie particulière de bonne tenue des ouvrages est de 10 ans. Cette garantie engage l'entrepreneur, pendant le délai fixé, à effectuer ou faire effectuer toutes les réparations ou réfections nécessaires pour remédier aux défauts suivants :

- ✓ défauts d'étanchéité des ouvrages, y compris canalisations au-delà des tolérances du C.C.T.P
- ✓ défauts d'horizontalité des ouvrages au-delà des tolérances du C.C.T.P
- ✓ défauts de résistance des bétons : désagrégation, usure chimique, réduction du recouvrement des ferrailles
- ✓ défauts d'étanchéité des couvertures des bâtiments

La garantie particulière contre les défauts structurels graves est de 10 ans. Cette garantie engage l'entrepreneur, pendant le délai fixé, à effectuer ou faire effectuer tous les travaux nécessaires pour remédier à des défauts mettant en cause la résistance des ouvrages (fissurations importantes) ainsi qu'aux préjudices occasionnés par la rupture d'ouvrage en béton armé.

12.6 Assurances

12.6.1 Assurances à fournir avant la signature du marché

Dans un délai de DIX (10) jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution, l'Entrepreneur, ainsi que les sous-traitants désignés dans le marché devront justifier qu'ils sont titulaires :

- ✓ d'une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'ils encourent vis-à-vis des tiers et du maître d'ouvrage à la suite de tous

- les dommages corporels, matériels ou immatériels survenant pendant ou après les travaux
- ✓ d'une assurance couvrant les responsabilités résultant des principes dont s'inspirent les articles 1792 et 2270 du Code Civil

12.6.2 Assurances en cours de travaux

Assurance tous risques chantier - L'entrepreneur devra souscrire une police « TOUS RISQUES CHANTIER » (le montant garanti doit couvrir le montant des travaux et de l'existant), couvrant les garanties suivantes :

➤ Pendant la période de construction

A compter du déchargement effectué sur le site et jusqu'à réception sont garantis, y compris pendant les essais, toutes pertes ou dommages à l'ouvrage et aux matériaux destinés à devenir partie intégrante dans la construction.

Les risques couverts sont notamment : incendie et explosions, dégâts des eaux, accidents de manutention, vols sous certaines limites, événements naturels (tels qu'inondations, orages, catastrophes naturelles), actes de malveillance, sabotage, attentats, bis de machine, dommages dus à des vices de conception et de manière ainsi que des erreurs de montage, effondrement, menace grave et imminente d'effondrement, y compris pour les ouvrages existants sur le site.

Compte tenu de cette assurance, l'entrepreneur ne pourra se prévaloir d'aucun événement de ce genre pour justifier une plus-value au montant des travaux.

L'entreprise devra justifier d'une garantie responsabilité civile couvrant les conséquences financières pouvant incomber à l'assuré à raison des dommages corporels, immatériels, à la suite d'accidents causés aux tiers, trouvant leur origine sur le lieu du chantier et imputables à l'exécution de l'ouvrage. Les entreprises, sous-traitants, mandataires participants au chantier et leurs personnels devront avoir la qualité d'assurés.

➤ Pendant la période de maintenance

Sont garantis toutes pertes ou dommages à l'ouvrage provenant du retour des entreprises sur le site ou d'une cause antérieure à la réception de l'ouvrage. L'entrepreneur devra adresser au maître d'ouvrage l'attestation d'assurance de l'année en cours, avant la signature du marché. Si l'attestation d'assurance n'est pas adressée avant la présentation du premier décompte, le maître d'ouvrage se réserve le droit d'en bloquer le mandatement jusqu'à ce que l'entrepreneur délivre cette pièce, sans que ce décalage de mandatement ouvre droit à des intérêts moratoires.

L'entrepreneur fera son affaire de la collecte des attestations d'assurance de ses sous-traitants, afin de les produire à toute réclamation du maître d'ouvrage.

Il conviendra par ailleurs que la police d'assurance comprenne les garanties annexes suivantes :

- ✓ Remboursement de frais et honoraires des experts de l'assuré, des frais de déblaiement, de déplacement, de démolition, de démontage, de remontage, de retraitement, de nettoyage, de séchage, de dévasage; de transport et de manutention des biens sinistrés y compris tous les frais nécessaires à l'accès des biens en vue de les réparer

- ✓ Les dommages occasionnés par les grèves, les émeutes et mouvements populaires, acte de terrorisme, vandalisme, attentats et sabotage, dans le cadre d'actions concertées ou non
- ✓ Les catastrophes naturelles (loi 13.7-82)
- ✓ Les frais engagés pour éviter la survenance et/ou limiter l'aggravation de dommages imminents

12.6.3 Assurance de responsabilité

L'entrepreneur est tenu d'avoir et de tenir en état de validité une police dite « Individuelle de base », « décennale entrepreneur » ou équivalent. Cette police devra garantir la réparation des dommages résultant tant d'un écroulement total ou partiel des ouvrages en cours de travaux, que des désordres engageant sa responsabilité décennale, telle qu'elle est définie aux articles 1792, 1792-2 à 1792-6 du Code Civil. L'entrepreneur devra adresser au maître d'ouvrage l'attestation d'assurance de l'année en cours, avant la signature du marché.

Si l'attestation d'assurance n'est pas adressée avant la présentation du premier décompte, le maître d'ouvrage se réserve le droit d'en bloquer le mandatement jusqu'à ce que l'entrepreneur délivre cette pièce, sans que ce décalage de mandatement ouvre droit à des intérêts moratoires. L'entrepreneur fera son affaire de la collecte des attestations d'assurance de ses sous-traitants, afin de les produire à toute réclamation du maître d'ouvrage.

➤ En cas de sinistre en cours de chantier

L'entrepreneur ne pourra s'opposer à l'accès sur les lieux du sinistre des assureurs couvrant la responsabilité professionnelle des réalisateurs, des fabricants au sens de l'article 1792-4 du Code Civil, des fournisseurs et du contrôleur technique. Si le maître d'ouvrage ne souscrit pas de police dommages-ouvrage, il pourra demander aux entreprises de souscrire un complément de garantie à une hauteur compatible avec le coût total des travaux.

L'entrepreneur ne pourra s'opposer à ce que ses assureurs, ainsi que l'assureur de la police dommages-ouvrage constatent l'état d'exécution des travaux de réparation des dommages ayant fait l'objet d'une indemnisation après sinistre.

13 RESILIATION DU MARCHE

Le marché sera résilié de plein droit et sans indemnisation de part et d'autre dans les cas prévus à l'article 47 du C.C.A.G. Lorsque le maître de l'ouvrage prescrit l'ajournement des travaux pour plus d'une année soit avant, soit après un commencement d'exécution, l'entrepreneur a droit à la résiliation de son marché s'il la demande, dans les conditions prévues par l'article 48 du C.C.A.G.

Lorsque le maître de l'ouvrage ordonne la cessation absolue et définitive des travaux, le marché est immédiatement résilié.

Le marché peut être résilié :

- ✓ Dans le cas prévu à l'article 46 du C.C.A.G
- ✓ En cas d'incapacité, de fraude, d'abandon de chantier, de refus de se conformer à une mise en demeure ou en cas de tromperie grave et dûment constatée sur la qualité des matériaux ou la qualité d'exécution des travaux. La réalisation du marché, dans ces conditions,

entraînera à titre de pénalités, le paiement par l'entrepreneur d'une indemnité égale à un centième du montant du marché

- ✓ En cas de liquidation amiable de l'entreprise

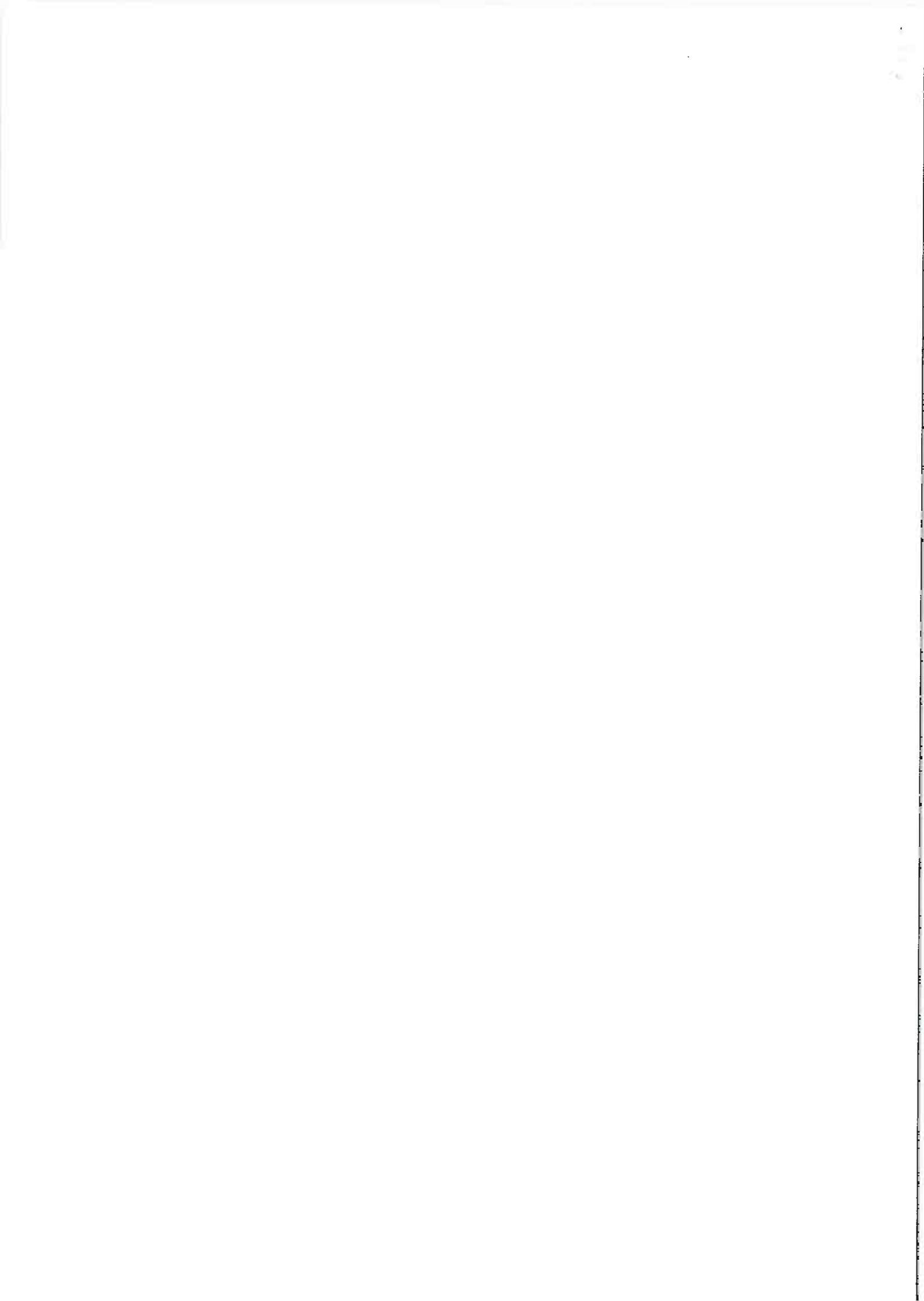
14 DEROGATIONS AU CCAG

L'article 4.5 du CCAP déroge à l'article 49.1 du CCAG travaux

L'article 6.1 du CCAP déroge à l'article 4.2 du CCAG travaux

L'article 10.1 du CCAP déroge à l'article 28.1 du CCAG travaux

L'article 10.6 du CCAP déroge à l'article 34.1 du CCAG travaux



BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES

*MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX
passé selon une Procédure Adaptée*

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Réalisation de Travaux

AMENAGEMENT DU PARVIS DE L'HÔTEL DE VILLE

POUVOIR ADJUDICATEUR/ MAITRE D'OUVRAGE :

COMMUNE DE CAZERES

Mairie

Place de l'Hôtel de Ville

31 220 CAZERES SUR GARONNE

☎ : 05.61.98.46.00 📠 : 05.61.98.46.12

✉ : contact@mairie-cazeres.fr

Personne Responsable du Marché :

Monsieur Michel OLIVA, en qualité de Maire de la Commune

MAITRE D'OEUVRE :

SAS ATEI

« Le Cédis » - 56, Rue Berlioz

64 000 PAU

☎ : 05.59.84.44.73

✉ : atei.etudes@gmail.com

N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
100 – INSTALLATIONS DE CHANTIER ET SIGNALISATION		
101	<p>INSTALLATION DE CHANTIER</p> <p>Ce prix rémunère, au forfait, les installations de chantier.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la construction et l'entretien, le cas échéant, des pistes et accès de chantier circulables quelles que soient les conditions météorologiques et permettant l'accès aux zones de travaux ou au contournement des ouvrages d'art, ainsi que leur démolition et remise en état des lieux en fin de chantier ✓ toutes les déviations provisoires nécessaires pour l'exécution du chantier en toute sécurité ✓ les aménagements des terrains et leurs accès mis à la disposition de l'Entrepreneur par le Maître d'Ouvrage, les frais éventuels de location de terrain provisoires existants ✓ les dispositions de tous ordres, en vue d'assurer l'hygiène et la sécurité du chantier, la protection de l'environnement, conformément aux règlements en vigueur, ainsi qu'au PPSPS ✓ l'installation propre au personnel, matériel de l'entreprise et amenée matériel ✓ les frais de branchement, d'aménagement des réseaux divers ✓ les frais de gardiennage et de clôture ✓ la fourniture et mise en place de deux panneaux de chantier 3.00 ml x 2.00 ml, précisant l'opération, le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre, les entreprises et montant des opérations et subventions  <ul style="list-style-type: none"> ✓ les relevés topographiques complémentaires éventuels ✓ l'implantation de l'axe et de tous les points caractérisant le projet d'aménagement ✓ l'enlèvement des installations, le repli du matériel, la remise en état des lieux et l'évacuation des matériaux excédentaires ✓ la fourniture, l'installation et l'enlèvement après travaux d'un local de réunion de 12m2, équipé de tables et chaises en nombre suffisant ✓ la remise en état des lieux, la maintenance, les réparations des dégradations sur voies publiques ou privées utilisées comme itinéraires d'accès lors des travaux ✓ le nettoyage général du chantier en fin de marché <p>Condition de rémunération particulière du forfait lors de l'exécution du chantier :</p>	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 70 % du montant global du forfait, après l'amenée, le montage et la mise en service des installations et du matériel ✓ 30 % du montant global du forfait, après le démontage des installations, le repli du matériel, le nettoyage général du chantier, la remise en état des lieux, la remise du quitus des services gestionnaires de la voirie, les itinéraires d'accès au chantier <p>Le Forfait :</p> <p>.....</p>	
105	<p>PLANS D'EXECUTION</p> <p>Ce prix rémunère, au forfait, la réalisation des études d'exécution, conformément aux règles de l'art et aux prescriptions du C.C.T.P.</p> <p>Ce prix est rémunéré à la remise complète du dossier d'exécution, par ouvrage ou par section. Il pourra être décomposé par zones ou par chantiers et cette décomposition sera soumise à l'accord du Maître d'Œuvre avant la fin de la période de préparation.</p> <p>Ces Plans seront système de référence « LAMBERT 93 » et suivant décret N° 2006-272 du 03 Mars 2006.</p> <p>Les Plans d'Exécutions seront clairement définis par le Maître d'Œuvre, dans le cas de travaux d'aménagement complexes à savoir la création de voies, les modifications de tracé de routes ou cours d'eau, les aménagements complexes ...</p> <p>Ces plans d'exécution comprendront :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ les relevés topographiques éventuels, plan de masse, profil en long, profils en travers ou coupe type ... ✓ la fourniture en quatre exemplaires papiers et support informatique format DWG Version 2010 <p>Le Forfait :</p> <p>.....</p>	
110	<p>CONSTAT D'HUISSIER</p> <p>Ce prix rémunère, au forfait, le constat d'huissier.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ le constat par huissier de l'état des constructions riveraines, à savoir le déplacement de l'huissier sur place, la description de l'état des constructions, les photos des imperfections et la fourniture du dossier en triple exemplaires <p>Le Forfait :</p> <p>.....</p>	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
300 – TRAVAUX PREPARATOIRES		
302	<p>ABATTAGE ET DESOUCHAGES D'ARBRES</p> <p>Ce prix rémunère, au Forfait :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ l'abattage des arbres de tous les arbres situés sur le site de quelque circonférence mesurée, le tronc coupé au ras du sol. ✓ l'extraction de l'ensemble des souches de quelque circonférence mesurée au collet. ✓ l'évacuation de ces produits après brûlage éventuel dans un dépôt agréé par le Maître d'Œuvre. <p>Le Forfait :</p> <p>.....</p>	
306	<p>DEMOLITION DE MACONNERIE TOUTE NATURE ET BETON ORDINAIRE</p> <p>Ce prix rémunère, au mètre cube, la démolition de maçonnerie toute nature et béton ordinaire.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la démolition des ouvrages de toute nature et béton ordinaire ✓ le chargement, le transport et le déchargement des produits de réemploi éventuel ou de dépôt agréé par le Maître d'Œuvre <p>Le Mètre Cube :</p> <p>.....</p>	
311	<p>DEMOLITION DE TROTTOIR</p> <p>Ce prix rémunère, au mètre carré, les travaux de démolition aux engins mécaniques de trottoir de toute nature.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la démolition de trottoir en béton, béton armé, enrobé, graves, stabilisé ... jusqu'à une profondeur de 0.3 m ✓ le chargement, le transport et le déchargement des produits au lieu du réemploi éventuel ou de dépôt agréé par le Maître d'Œuvre <p>Le Mètre Carré :</p> <p>.....</p>	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
312	<p>DEMOLITION DE BORDURE DE TROTTOIR</p> <p>Ce prix rémunère, au mètre linéaire, les travaux de démolition aux engins mécaniques de bordure de trottoir tous types.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la démolition de bordures de trottoir en béton, béton armé, granit, basalte, porphyre ... jusqu'à une profondeur de 0.3 m ✓ le chargement, le transport et le déchargement des produits au lieu du réemploi éventuel ou de dépôt agréé par le Maître d'Œuvre <p>Le Mètre Linéaire :</p> <p>.....</p>	
313	<p>DEMOLITION DE CANIVEAU</p> <p>Ce prix rémunère, au mètre linéaire, les travaux de démolition aux engins mécaniques de caniveau de tous types.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la démolition de bordures de trottoir en béton, béton armé, granit, basalte, porphyre ... jusqu'à une profondeur de 0.3 m ✓ le chargement, le transport et le déchargement des produits au lieu du réemploi éventuel ou de dépôt agréé par le Maître d'Œuvre <p>Le Mètre Linéaire :</p> <p>.....</p>	
314	<p>DEMOLITION DE REGARD DE VISITE ET AVALOIR</p> <p>Ce prix rémunère, à l'unité, les travaux de démolition aux engins mécaniques de regards de visite et avaloirs de tous types.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la démolition des regards et avaloirs en béton, béton armé, en polyéthylène ... y compris démolition du cadre et tampon fonte ... ✓ le chargement, le transport et le déchargement des produits au lieu du réemploi éventuel ou de dépôt agréé par le Maître d'Œuvre <p>L'Unité :</p> <p>.....</p>	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
317	<p>DEMOLITION DE CHAUSSEE AUX ENGINES MECANIQUES</p> <p>Ce prix rémunère, au mètre carré, la démolition aux engins mécaniques de la chaussée comptée sur 0,20 m de profondeur.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ le chargement, le transport et le déchargement des produits au lieu de réemploi éventuel ou de dépôt agréé par le Maître d'Œuvre ✓ la signalisation de chantier <p>Le Mètre Carré :</p> <p>.....</p>	
318	<p>DECOUPE DE CHAUSSEE A LA SCIE HYDRAULIQUE</p> <p>Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la découpe à la scie hydraulique de la chaussée sur 0,20 m de profondeur.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ le matériel et matériaux nécessaires y compris le traçage et la main d'œuvre ✓ la signalisation de chantier <p>Le Mètre Linéaire :</p> <p>.....</p>	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
500 – TERRASSEMENTS ET VOIRIE		
502	<p>TERRASSEMENTS MECANQUES POUR CHAUSSEES</p> <p>Ce prix rémunère, au mètre cube en place, les travaux de terrassements mécaniques pour chaussées.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ tous les terrassements nécessaires ✓ l'évacuation le chargement, le transport, le déchargement et la mise en dépôt soit sur le chantier pour son éventuel réemploi, soit dans un lieu agréé par le Maître d'Œuvre ✓ le nivellement du fond de forme et compactage ✓ toutes sujétions <p>Le Mètre Cube :</p> <p>.....</p>	
508	<p>GRAVE 080 CRIBLEE</p> <p>Ce prix rémunère, au mètre cube, la fourniture et la mise en œuvre de grave criblée 0/80.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la fourniture des matériaux, leur chargement, leur transport ✓ la mise en œuvre, le compactage ✓ les essais de l'atelier de compactage ✓ la fourniture et le transport de l'eau d'arrosage et l'arrosage. ✓ toutes sujétions <p>Le Mètre Cube :</p> <p>.....</p>	
509	<p>FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE GEOTEXTILE</p> <p>Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture et la mise en œuvre de géotextile.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la fourniture à pied d'œuvre du géotextile ✓ la mise en œuvre <p>Il s'applique au mètre carré de surface couverte sans tenir compte des recouvrements</p> <p>Le Mètre Carré :</p> <p>.....</p>	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
522	<p>COUCHE DE BASE EN GRAVE CONCASSEE 0/20</p> <p>Ce prix rémunère, à la tonne, l'exécution d'une couche de base en grave concassée 0/20.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la fourniture des matériaux ✓ leur chargement, leur transport ✓ la mise en œuvre, le réglage, le compactage ✓ les essais de l'atelier de compactage ✓ la fourniture et le transport de l'eau d'arrosage, de l'arrosage <p>La Tonne :</p> <p>.....</p>	
543	<p>COUCHE DE ROULEMENT EN BETON BITUMINEUX SEMI GRENU (BBSG) 0/10 OU 0/14</p> <p>Ce prix rémunère, à la tonne mise en œuvre, la réalisation d'une couche de roulement en béton bitumineux semi grenu 0/10 ou 0/14 sur une épaisseur de 6 centimètres dans les conditions fixées au C.C.T.P. et selon la norme NF P98.130.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la fourniture, le transport ✓ le nettoyage de la chaussée avant application ✓ la couche d'imprégnation ✓ la mise en œuvre, le réglage, le compactage ✓ les essais d'atelier de compactage ✓ le raccordement à la chaussée existante et de la couche d'accrochage <p>La Tonne :</p> <p>.....</p>	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
544	<p>RACCORD ET REPRISE EN BETON BITUMINEUX SEMI GRENU (BBSG) 0/10 OU 0/14</p> <p>Ce prix rémunère, à la tonne mise en œuvre, la réalisation de raccord et de reprise en béton bitumineux semi grenu 0/10 ou 0/14 sur une épaisseur de 6 centimètres dans les conditions fixées au C.C.T.P. et selon la norme NF P98.130.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la fourniture, le transport ✓ le nettoyage de la chaussée avant application ✓ la couche d'imprégnation ✓ la mise en œuvre, le réglage, le compactage ✓ les essais d'atelier de compactage ✓ les jointements ✓ le raccordement à la chaussée existante et de la couche d'accrochage <p>La Tonne :</p> <p>.....</p>	
552	<p>FOURNITURE ET POSE PAVES PIERRE 2 (Arceaux – Format nominal 10/12 épaisseur 10 cm.)</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré la confection de surfaces en pavés Pierre 2 sur surfaces bétonnées.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la fourniture des pavés type Pavés Porphyre Sciés Finition Flammée, Format nominal 10/12 (25% 9/11 r, 25% 10/10, 25% 11/13 r) épaisseur 10 cm, à soumettre au choix du maître d'ouvrage et maître d'œuvre. (Voir Cahier Fournitures) ▪ le chargement, le transport, quelle que soit la distance, le déchargement en stock ou à proximité du lieu de mise en œuvre, ▪ l'aménagement de la zone de stockage et la constitution du stock, ▪ la reprise du stock ou au déchargement à proximité du lieu de mise en œuvre, ▪ les sujétions de mise en œuvre manuelle. ▪ la confection des joints de 1 cm max. au mortier de ciment dosé à 500 kg/m³ ▪ La finition soignée à l'éponge avec nettoyage, brossage du pavage. <p>Le Mètre Carré :</p> <p>.....</p>	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
600 – BORDURES ET CANIVEAUX		
602	<p>BORDURES DE TROTTOIRS DE TYPE T2 BASSE BETON CLASSE U</p> <p>Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et la pose de bordures de trottoirs, de classe U, en béton, de type T4 basse.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ tous les terrassements nécessaires avec évacuation des déblais ✓ fourniture et mise en œuvre de 0.15m de grave concassée 0/31,5 ou 0/20, pour fondation du socle ✓ la fourniture et la mise en place des bordures préfabriquées posées sur socle béton ✓ le béton de calage à l'arrière de la bordure, le béton de pose (socle) de 0,15 m d'épaisseur dosé à 250 kg/m³ ✓ les nivellements nécessaires ✓ le façonnage, le jointement soigné au mortier <p>Le Mètre Linéaire :</p> <p>.....</p>	
651	<p>FOURNITURE ET POSE BORDURES MASSIFS – PIERRE PORPHYRE</p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire, la fourniture et la pose de bordures de Trottoirs Massifs, Pierre Porphyre. Le choix du maître d'ouvrage et maître d'œuvre.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ tous les terrassements nécessaires avec évacuation des déblais ✓ fourniture et mise en œuvre de 0.15m de grave concassée 0/31,5 ou 0/20, pour fondation du socle ✓ la fourniture et la mise en place de Bordurettes Porphyre Finition Flammée chanfrein arrondi largeur de 7 cm, longueur entre 40 à 80 cm, hauteur 15 cm posées sur socle béton. (Voir Cahier Fournitures) ✓ le béton de calage à l'arrière de la bordure, le béton de pose (socle) de 0,15 m d'épaisseur dosé à 250 kg/m³ ✓ les nivellements nécessaires ✓ le façonnage, le jointement soigné au mortier <p>Le Mètre Linéaire :</p> <p>.....</p>	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
652	<p>FOURNITURE ET POSE CANIVEAU PIERRE PORPHYRE (2 rangs 10x12x10)</p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire, la fourniture et la pose de Caniveaux, Pierre Porphyre sur 3 rangs (10x12x10 cm). Le choix du maître d'ouvrage et maître d'œuvre.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ tous les terrassements nécessaires avec évacuation des déblais ✓ fourniture et mise en œuvre de 0.15m de grave concassée 0/31,5 ou 0/20, pour fondation du socle ✓ la fourniture et la mise en place sur 2 rangs de pavés Porphyre Finition Flammée chanfrein arrondi 10x12x10 cm posées sur socle béton. (Voir Cahier Fournitures) ✓ le béton de calage à l'arrière de la bordure, le béton de pose (socle) de 0,15 m d'épaisseur dosé à 250 kg/m3 ✓ les nivellements nécessaires ✓ le façonnage, le jointement soigné au mortier <p>Le Mètre Linéaire :</p> <p>.....</p>	
653	<p>FOURNITURE ET POSE BORDURES PIERRE 1 (3 rangs 10x12x10)</p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire, la fourniture et la pose de Bordures, Pierre Porphyre sur 3 rangs (10x12x10 cm). Le choix du maître d'ouvrage et maître d'œuvre.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ tous les terrassements nécessaires avec évacuation des déblais ✓ fourniture et mise en œuvre de 0.15m de grave concassée 0/31,5 ou 0/20, pour fondation du socle ✓ la fourniture et la mise en place sur 3 rangs de pavés Porphyre Finition Flammée chanfrein arrondi 10x12x10 cm posées sur socle béton. (Voir Cahier Fournitures) ✓ le béton de calage à l'arrière de la bordure, le béton de pose (socle) de 0,15 m d'épaisseur dosé à 250 kg/m3 ✓ les nivellements nécessaires ✓ le façonnage, le jointement soigné au mortier <p>Le Mètre Linéaire :</p> <p>.....</p>	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
700 – TROTTOIRS		
702	<p>REPLISSAGE TROTTOIRS OU ILOTS EN GRAVE CONCASSEE 0/20</p> <p>Ce prix rémunère à la Tonne, l'exécution d'une couche de base en grave concassée 0/20. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la fourniture des matériaux, ✓ leur chargement, leur transport, ✓ la mise en œuvre, le réglage, le compactage, ✓ les essais de l'atelier de compactage, ✓ la fourniture et le transport de l'eau d'arrosage, de l'arrosage. <p>La Tonne :</p> <p>.....</p>	
751	<p>FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE MORTIER</p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube la confection de surfaces bétonnées. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le chargement, le transport, quelle que soit la distance, le déchargement en stock ou à proximité du lieu de mise en œuvre, ▪ l'aménagement de la zone de stockage ▪ les sujétions de mise en œuvre manuelle, ▪ le compactage de fond de forme, et préparation des socles. ▪ le béton de scellement sur 0.10 cm d'épaisseur aura les caractéristiques définies à la norme NF EN 206-1, soit une teneur minimum de liant de 260 kg/m³ et une classe de résistance minimale C 20/25. ▪ la confection des joints au mortier de ciment dosé à 500 kg/m³ ▪ les nivellements nécessaires. <p>Le Mètre Carré :</p> <p>.....</p>	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
752	<p>FOURNITURE ET POSE BARRETTES PORPHYRE (7x15x8)</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré, la fourniture et la pose de barrettes Pierre Porphyre (7x15x8 cm). Le choix du maître d'ouvrage et maître d'œuvre.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la fourniture et la mise en place de Barrettes Porphyre Finition Flammée 7x15x8 cm posées sur socle béton. ✓ les nivellements nécessaires ✓ le façonnage, le jointement de 5 cm maximum soigné au mortier ✓ La finition soignée à l'éponge avec nettoyage, brossage du pavage. <p>Le Mètre Linéaire :</p> <p>.....</p>	
753	<p>FOURNITURE ET POSE PAVES PORPHYRE (14x20x12)</p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré, la fourniture et la pose de Pavés Porphyre (14x20x12 cm). Le choix du maître d'ouvrage et maître d'œuvre.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la fourniture et la mise en place de Pavés Porphyre circulés Finition Flammée 14x20x12cm posées sur socle béton. ✓ les nivellements nécessaires ✓ le façonnage, le jointement de 1 cm maximum soigné au mortier ✓ La finition soignée à l'éponge avec nettoyage, brossage du pavage. <p>Le Mètre Linéaire :</p> <p>.....</p>	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
800 – ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES		
814	<p>FOURNITURE ET POSE DE CANALISATION PHI 160 (CR8)</p> <p>Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et la pose de canalisation PHI 160 (CR8). Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ tous les terrassements nécessaires ainsi que l'évacuation des déblais jusqu'à une profondeur inférieure ou égale à 1,10 ml ✓ la fourniture et la pose, sur le fond bien dressé d'après la pente du profil en long, sur lit de sable, de tuyaux à emboîtements et joints y compris façon des joints mécaniques en élastomère ou d'un type agréé jusqu'à étanchéité complète ✓ la fourniture, mise en œuvre, et compactage du lit de sable sur 0,10 m pour pose de canalisations ✓ la dépose des étalements et leur repose après engagement des tuyaux ✓ le calage des tuyaux de façon à éviter une rupture ultérieure des joints ✓ le raccordement des tuyaux aux regards, toutes fournitures d'outillage, façon main d'œuvre ✓ le remblai jusqu'à une hauteur égale à 0,60 ml au-dessus de la génératrice supérieure de la canalisation décomposé : <ul style="list-style-type: none"> • 20 cm de recouvrement par rapport à la génératrice supérieure en grave 0/20 • tout venant brut (hauteur variable) • 20 cm grave concassée 0/20 sur partie supérieure de la tranchée avant mise en œuvre enrobés ou béton ... ✓ le compactage par couche de 20 cm et l'épuisement s'il y a lieu ✓ la fourniture d'un rapport de synthèse de bonne conformité du réseau : <ul style="list-style-type: none"> • l'inspection télévisée de l'ensemble du linéaire du collecteur avec l'intervention d'une équipe avec matériel (Camera, Hydro cureur...) y compris les analyses et synthèses du passage caméra avec support photographique à produire en 4 exemplaires au format A4 • les épreuves d'étanchéité à l'eau et l'air sur chaque tronçon des collecteurs avec l'intervention d'une équipe avec matériel (Compresseurs, ...) y compris les analyses et les synthèses avec support photographique à produire en 4 exemplaires au format A4 • NOTA : Les documents sont à produire dans un délai n'excédant pas 1 mois après la fin des travaux et <u>sont obligatoires</u> pour les opérations de réception des travaux. <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Tuyaux en polychlorure de vinyle à emboîtements et joints automatiques ✓ PHI 160 Classe CR8, par éléments de 3,00 m maximum <p>Normes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ NF EN 1401 (11/1998) NF XP 16362 (Avril 1997) CCTG : Fascicule n°70 <p>Le Mètre Linéaire :</p>	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
822	<p>FOURNITURE ET POSE DE CANALISATION PHI 300 (A135)</p> <p>Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et la pose de canalisation PHI 300 (A135). Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ tous les terrassements nécessaires ainsi que l'évacuation des déblais jusqu'à une profondeur inférieure ou égale à 1,55 ml ✓ la fourniture et la pose, sur le fond bien dressé d'après la pente du profil en long, sur lit de sable, de tuyaux à emboîtements et joints y compris façon des joints mécaniques en élastomère ou d'un type agréé jusqu'à étanchéité complète ✓ la fourniture, mise en œuvre, et compactage du lit de sable sur 0,10 m pour pose de canalisations ✓ la dépose des étaielements et leur repose après engagement des tuyaux ✓ le calage des tuyaux de façon à éviter une rupture ultérieure des joints ✓ le raccordement des tuyaux aux regards, toutes fournitures d'outillage, façon main d'œuvre ✓ le remblai jusqu'à une hauteur égale à 0,60 ml au-dessus de la génératrice supérieure de la canalisation décomposé : <ul style="list-style-type: none"> • 20 cm de recouvrement par rapport à la génératrice supérieure en grave 0/20 • tout venant brut (hauteur variable) • 20 cm grave concassée 0/20 sur partie supérieure de la tranchée avant mise en œuvre enrobés ou béton ... ✓ le compactage, par couche de 20 cm, l'épuisement s'il y a lieu ✓ la fourniture d'un rapport de synthèse de bonne conformité du réseau : <ul style="list-style-type: none"> • l'inspection télévisée de l'ensemble du linéaire du collecteur avec l'intervention d'une équipe avec matériel (Camera, Hydro cureur...) y compris les analyses et synthèses du passage caméra avec support photographique à produire en 4 exemplaires au format A4 • les épreuves d'étanchéité à l'eau et l'air sur chaque tronçon des collecteurs avec l'intervention d'une équipe avec matériel (Compresseurs, ...) y compris les analyses et les synthèses avec support photographique à produire en 4 exemplaires au format A4 • NOTA : Les documents sont à produire dans un délai n'excédant pas 1 mois après la fin des travaux et <u>sont obligatoires</u> pour les opérations de réception des travaux. <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Tuyaux en béton haute performance armée et joints intégrés ✓ PHI 300 (A135) Classe A135, par éléments de 3,00 m maximum <p>Normes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ NF EN 1401 (Novembre 1998) NF XP 16362 (Avril 1997) CCTG : Fascicule n°70 <p>Le Mètre Linéaire :</p>	
833	RACCORDEMENT RESEAU AU REGARD DE DEPART 200 MM < PHI <= 500 MM	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
	<p>Ce prix rémunère, à l'unité, les travaux de raccordement du réseau au regard de départ. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ le carottage, l'emboîtement à collet, le scellement et le jointement étanche entre la canalisation et regard ✓ pour tous diamètres supérieurs à 200 mm et inférieurs ou égaux à 500 mm. <p>L'Unité :</p>	
839	<p>CONSTRUCTION DE REGARD DE VISITE PREFABRIQUE PHI 1000</p> <p>Ce prix rémunère, à l'unité, la construction de regard de visite circulaire en béton terminé par un tronc de cône et une couronne.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ tous les terrassements nécessaires ✓ l'évacuation, le chargement, le transport des produits vers un lieu de stockage agréé par le Maître d'Œuvre, ou une décharge contrôlée ✓ les boisages ou étalements éventuellement nécessaires ✓ les épaissements ou détournements des eaux éventuelles y compris celles en provenance de la nappe phréatique ✓ le béton de propreté ✓ la fourniture et la mise en place des éléments et rehausses pour regard avec joint d'étanchéité y compris reprise manuelle avec enduit à l'intérieur du regard ✓ toutes façons et fournitures pour l'étanchéité de l'ouvrage y compris façonnage de la cunette ✓ la fourniture et la mise en œuvre des matériaux de remblaiement et la mise en état des abords ✓ le cadre et tampon fonte aciéré, classe D 400, plein ou à grille ✓ le scellement du cadre ✓ les sujétions de perçage et de raccordement aux collecteurs et autres ouvrages de réglage du fil d'eau ✓ les manchons de raccordement pour tuyaux et branchements particuliers, ✓ la main d'œuvre <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Tampon plein PHI 650 ou PHI 850 suivant avis du Maître d'Œuvre ✓ Fonte ductile - Classe D 400 <p>Normes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ NF EN 124 <p>L'Unité :</p>	
817	<p>FOURNITURE ET POSE DE CANALISATION PHI 300 (CR8)</p>	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
	<p>Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et la pose de canalisation PHI 300 (CR8).</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ tous les terrassements nécessaires ainsi que l'évacuation des déblais jusqu'à une profondeur inférieure ou égale à 1,30 ml ✓ la fourniture et la pose, sur le fond bien dressé d'après la pente du profil en long, sur lit de sable, de tuyaux à emboîtements et joints y compris façon des joints mécaniques en élastomère ou d'un type agréé jusqu'à étanchéité complète ✓ la fourniture, mise en œuvre, et compactage du lit de sable sur 0,10 m pour pose de canalisations ✓ la dépose des étalements et leur repose après engagement des tuyaux ✓ le calage des tuyaux de façon à éviter une rupture ultérieure des joints ✓ le raccordement des tuyaux aux regards, toutes fournitures d'outillage, façon main d'œuvre ✓ le remblai jusqu'à une hauteur égale à 0,60 ml au-dessus de la génératrice supérieure de la canalisation décomposé : <ul style="list-style-type: none"> • 20 cm de recouvrement par rapport à la génératrice supérieure en grave 0/20 • tout venant brut (hauteur variable) • 20 cm grave concassée 0/20 sur partie supérieure de la tranchée avant mise en œuvre enrobés ou béton ... ✓ le compactage par couche de 20 cm et l'époussetage s'il y a lieu ✓ la fourniture d'un rapport de synthèse de bonne conformité du réseau : <ul style="list-style-type: none"> • l'inspection télévisée de l'ensemble du linéaire du collecteur avec l'intervention d'une équipe avec matériel (Camera, Hydro cureur...) y compris les analyses et synthèses du passage caméra avec support photographique à produire en 4 exemplaires au format A4 • les épreuves d'étanchéité à l'eau et l'air sur chaque tronçon des collecteurs avec l'intervention d'une équipe avec matériel (Compresseurs, ...) y compris les analyses et les synthèses avec support photographique à produire en 4 exemplaires au format A4 • NOTA : Les documents sont à produire dans un délai n'excédant pas 1 mois après la fin des travaux et <u>sont obligatoires</u> pour les opérations de réception des travaux. <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Tuyaux en polychlorure de vinyle à emboîtements et joints automatiques ✓ PHI 300 Classe CR8, par éléments de 3,00 m maximum <p>Normes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ NF EN 1401 (11/1998) NF XP 16362 (Avril 1997) CCTG : Fascicule n°70 <p>Le Mètre Linéaire :</p> <p>.....</p>	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
840	<p>CONSTRUCTION DE PUISARD PREFABRIQUE PHI 1000</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité, la construction de puisard circulaire en béton terminé par un tronc de cône et une couronne.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ tous les terrassements nécessaires, ✓ l'évacuation, le chargement, le transport des produits vers un lieu de stockage, agréé par le maître d'œuvre, ou une décharge contrôlée. ✓ les boisages ou étalements éventuellement nécessaires, ✓ les épaissements ou détournements des eaux éventuelles y compris celles en provenance de la nappe phréatique, ✓ le béton de propreté, ✓ la fourniture et la mise en place des éléments et rehausses le puisard Ø 1000 percé sur toute sa hauteur, avec joint d'étanchéité y compris reprise manuelle avec enduit à l'intérieur du regard. ✓ toutes façons et fournitures pour l'étanchéité de l'ouvrage y compris façonnage de la cunette. ✓ la fourniture et la mise en œuvre des matériaux de remblaiement et la mise en état des abords, ✓ La fourniture et la mise en œuvre du remblai à l'intérieur contigu en granulats 20/40 roulés, ✓ le cadre et tampon fonte aciéré, classe D 400, plein ou à grille, ✓ le scellement du cadre, ✓ les sujétions de perçage et de raccordement aux collecteurs et autres ouvrages de réglage du fil d'eau ✓ les manchons de raccordement pour tuyaux et branchements particuliers, ✓ la main d'œuvre. <p>Jusqu'à 3,00 m de profondeur.</p> <p>Caractéristiques : Tampon Plein PHI 650 ou PHI 850 suivant Avis du Maître d'œuvre Tampon Grille PHI 850 suivant Avis du Maître d'œuvre Fonte ductile- Classe D 400</p> <p>Normes : NF EN 124</p> <p>L'Unité:</p> <p>.....</p>	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
841	<p>PLUS VALUE AU PRIX 840 POUR GRILLE INTERMEDIAIRE</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité, la plus value au prix 840 pour grille intermédiaire.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la fourniture et pose d'une dalle intermédiaire sous le cône, ✓ la fourniture et pose d'une grille incluse dans la dalle intermédiaire, ✓ toutes façons et fournitures, ✓ la main d'œuvre. <p>L'Unité:</p> <p>.....</p>	
842	<p>REPLACEMENT TAMPON FONTE POUR TAMPONTE FONTE A REMPLIR</p> <p>Ce prix rémunère, à l'unité, le remplacement d'un Tampon Fonte par Un Nouveau Tampon Fonte à Remplir</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ tous les travaux nécessaires au démontage du tampon existant ✓ le ragréage et la mise à niveau du nouveau support pour Tampon Fonte. ✓ le béton de propreté ✓ la fourniture et la mise en œuvre d'un tampon Fonte à remplir Classe C 250 ou Classe C 400 ✓ tous les raccordements et toutes sujétions <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Tampon à remplir Ø600, Ø800 Cadre 450 x 450 ✓ Ø600 ou 800 Fonte ductile - Classe C 400 ✓ Cadre Fonte Ductile – Classe 250 KN <p>Normes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ NF EN 124 ✓ <div style="text-align: center;">  </div> <p>L'Unité :</p> <p>.....</p>	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
851	<p>REGARD DE COLLECTE DES EAUX ET VISITABLE DE 400 X 400 EQUIPE TAMPON OU GRILLE</p> <p>Ce prix rémunère, à l'unité, la construction de regard de collecte de 400 x 400 préfabriqué ou coulé en place équipé d'un tampon ou grille.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la fouille et l'évacuation des déblais excédentaires au dépôt définitif de l'Entrepreneur ✓ les boisages ou étalements éventuellement nécessaires ✓ les épuisements ou détournements des eaux éventuelles y compris celles en provenance de la nappe phréatique ✓ le béton de propreté ✓ l'exécution du radier, de la cheminée en béton armé y compris coffrage et armatures <p>Caractéristiques : Ce béton aura les caractéristiques définies à la norme NF EN 206-1, soit une teneur minimum de liant de 300 kg/m³ et une classe de résistance minimale C 25/30. Les armatures pour béton armé seront des armatures hautes adhérences de la nuance FeE400 ou PeE500, aux ronds lisses de la nuance FeE235</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ les sujétions de perçage et de raccordement aux collecteurs et autres ouvrages de réglage du fil d'eau ✓ la fourniture et la mise en œuvre des matériaux de remblaiement et la mise en état des abords ✓ la fourniture et la mise en œuvre d'un avaloir fonte grille rectangulaire de 0,32 x 0,38 m d'ouverture, avec cadre en fonte aciérée, avec renforts, Classe C 400 ✓ tous les raccordements au collecteur et toutes sujétions <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Grille carrée cadre 325 x 380 ✓ Fonte ductile - Classe C 400 <p>Normes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ NF EN 124 <div style="text-align: center; margin: 10px 0;">  </div> <p>L'Unité :</p> <p>.....</p>	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
852	<p>REGARD DE COLLECTE DES EAUX ET VISITABLE DE 300 X 300 EQUIPE TAMPON OU GRILLE</p> <p>Ce prix rémunère, à l'unité, la construction de regard de collecte de 300 x 300 préfabriqué ou coulé en place équipé d'un tampon ou grille.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la fouille et l'évacuation des déblais excédentaires au dépôt définitif de l'Entrepreneur ✓ les boisages ou étalements éventuellement nécessaires ✓ les épaissements ou détournements des eaux éventuelles y compris celles en provenance de la nappe phréatique ✓ le béton de propreté ✓ l'exécution du radier, de la cheminée en béton armé y compris coffrage et armatures <p>Caractéristiques : Ce béton aura les caractéristiques définies à la norme NF EN 206-1, soit une teneur minimum de liant de 300 kg/m³ et une classe de résistance minimale C 25/30. Les armatures pour béton armé seront des armatures hautes adhérences de la nuance FeE400 ou PeE500, aux ronds lisses de la nuance FeE235</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ les sujétions de perçage et de raccordement aux collecteurs et autres ouvrages de réglage du fil d'eau ✓ la fourniture et la mise en œuvre des matériaux de remblaiement et la mise en état des abords ✓ la fourniture et la mise en œuvre d'un avaloir fonte et tampon plein ou grille rectangulaire de 0,30 m d'ouverture, avec cadre en fonte aciérée type T, avec renforts, Classe C 400 ✓ tous les raccordements au collecteur et toutes sujétions <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Tampon plein cadre 300 x 300 ou Grille carrée cadre 350 x 350 ✓ Fonte ductile - Classe C 400 <p>Normes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ NF EN 124 <p>L'Unité :</p> <p>.....</p>	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
855	<p>REGARD DE COLLECTE DES EAUX DE 840 X 350 EQUIPE GRILLE</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité, la construction de regard de collecte de 800 x 300 préfabriqué ou coulé en place.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la fouille et l'évacuation des déblais excédentaires au dépôt définitif de l'Entrepreneur, ✓ les boisages ou étalements éventuellement nécessaires, ✓ les épaissements ou détournements des eaux éventuelles y compris celles en provenance de la nappe phréatique, ✓ le béton de propreté, ✓ l'exécution du radier, de la cheminée en béton armé y compris coffrage et armatures, <p>▲ Caractéristiques : Ce béton aura les caractéristiques définies à la norme NF EN 206-1, soit une teneur minimum de liant de 300 kg/m³ et une classe de résistance minimale C 25/30. Les armatures pour béton armé seront des armatures hautes adhérences de la nuance FeE400 ou PeE500, aux ronds lisses de la nuance FeE235</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ les sujétions de perçage et de raccordement aux collecteurs et autres ouvrages de réglage du fil d'eau, ✓ la fourniture et la mise en œuvre des matériaux de remblaiement et la mise en état des abords, ✓ fourniture et la mise en œuvre d'une Grille rectangulaire, avec cadre en fonte aciérée type T, avec renforts, Classe C 250 ou D 400. ✓ Tous les raccordements au collecteur et toutes sujétions. <p>Caractéristiques : Grille rectangulaire avec cadre 840 x 350 Fonte ductile - Classe C 250 ou C 400</p> <p>Normes : NF EN 124</p> <p>L'Unité :</p>	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
866	<p>CANIVEAU TYPE U 200 CLASSE E (250 KN)</p> <p>Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la mise en place d'un caniveau type U 200 classe E (250 KN).</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ tous les terrassements nécessaires avec évacuation des déblais ✓ fourniture et mise en œuvre de 0.15m de grave concassée 0/20, pour fondation du socle ✓ la fourniture, le transport du caniveau de 0,20 m de large pour une hauteur de 0,31 m, type U 200, classe E avec accessoire de sortie et grille caillebotis ✓ le béton de calage à l'arrière de la bordure, le béton de pose (socle) de 0,15 m d'épaisseur dosé à 250 kg/m³ ✓ tous les raccordements nécessaires aux réseaux y compris accessoires hydrauliques <p><u>Caractéristiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Grille ✓ Fonte ductile - Classe E 250 <p><u>Normes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ NF EN 1433 <p>Le Mètre Linéaire :</p> <p>.....</p>	<p>.....</p>

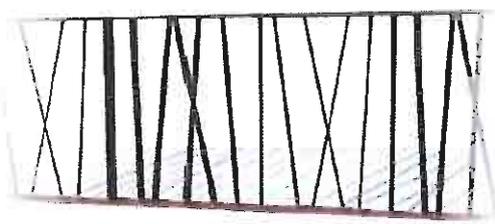
N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
1100 – MISES A LA COTE		
1101	<p>MISE A LA COTE DE REGARD DE VISITE</p> <p>Ce prix rémunère, à l'unité, la mise à la cote définitive du projet des regards eaux usées ou eaux pluviales de visite des collecteurs principaux, existants sous chaussée ou sous trottoirs, pour une différence de niveau de 0,20 m maximum.</p> <p>L'Unité :</p> <p>.....</p>	
1102	<p>MISE A LA COTE DE REGARD DE BRANCHEMENT</p> <p>Ce prix rémunère, à l'unité, la mise à la cote définitive du projet des regards de branchements eaux usées et eaux pluviales avec tampons hydrauliques pour une différence de niveau de 0,20 m maximum.</p> <p>L'Unité :</p> <p>.....</p>	
1103	<p>MISE A LA COTE DE BOUCHE A CLE OU VANNE GAZ</p> <p>Ce prix rémunère, à l'unité, la mise à la cote définitive du projet des bouches à clé ou vannes d'eau individuelles de gaz pour une différence de niveau de 0,20 m maximum.</p> <p>L'Unité :</p> <p>.....</p>	
1105	<p>MISE A LA COTE DE REGAR FRANCE TELECOM PETIT MODELE</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité, la mise à la cote définitive du projet des regards France Télécom petit modèle pour une différence de niveau de 0,20 m maximum.</p> <p>L'Unité :</p> <p>.....</p>	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
1300 – MOBILIER URBAIN		
<p>1301</p>	<p>POTERIE D'ANDUZE</p> <p>Ce prix rémunère, à l'unité, la Fourniture et la Pose de la Poterie d'Anduze.</p> <p>Poterie d'Anduze "Prestige" ou équivalent h: 85 cm, diamètre 75cm, finition vieil Antica</p> <div data-bbox="667 703 938 1039" style="text-align: center;"> </div> <p>L'Unité:</p> <p>.....</p>	
<p>1302</p>	<p>BANC AVEC DOSSIER 2 ml</p> <p>Ce prix rémunère, à l'unité, la Fourniture et la Pose d'un Banc avec Dossier.</p> <p>Banc 2m avec dossier acier thermolaqué bois exotique - Harris METALCO ou équivalent. (Voir Cahier Fournitures)</p> <p>Fixation dans béton pour scellement des pieds, profondeur minimum 0.40 m, montage du banc et fixation sur les massifs de scellement.</p> <p>RAL à déterminer avec Maîtrise d'Ouvrage.</p> <div data-bbox="485 1541 1059 1794" style="text-align: center;"> </div> <p>L'Unité :</p> <p>.....</p>	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
<p>1303</p>	<p>BANC SANS DOSSIER 2 ml</p> <p>Ce prix rémunère, à l'unité, la Fourniture et la Pose d'un Banc sans Dossier.</p> <p>Banc 2m sans dossier acier thermolaqué bois exotique - Harris METALCO ou équivalent. (Voir Cahier Fournitures) Fixation dans béton pour scellement des pieds, profondeur minimum 0.40 m, montage du banc et fixation sur les massifs de scellement. RAL à déterminer avec Maîtrise d'Ouvrage.</p> <div style="text-align: center;">  <p>H 200</p> </div> <p>L'Unité :</p> <p>.....</p>	
<p>1304</p>	<p>CLOUX INOX TYPE "PHENIX" OU EQUIVALENT</p> <p>Ce prix rémunère, à l'unité, la Fourniture et la Pose de clous Inox Type « PHENIX » ou équivalent.</p> <p>Clous de voirie en Inox 304. (Voir Cahier Fournitures) Ces clous seront destinés à la séparation des stationnements. Fabrication en acier inoxydable de 10 cm de diamètre, 15 cm de hauteur globale, 13,4 cm pour la hauteur de tige filetée. Ce prix comprend tout le matériel nécessaire au perçage, la fixation par scellement chimique et toutes sujétions à la parfaite réalisation.</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>L'Unité :</p> <p>.....</p>	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
1305	<p>BORNE ACIER TYPE "ZENITH" OU EQUIVALENT</p> <p>Ce prix rémunère, à l'unité, la Fourniture et la Pose de Borne Acier type « ZENITH ». Borne acier type "Zénith" calotte inox non polie AREA ou équivalent. (Voir Fiches Fournitures) Dimensions Ø200 mm Hauteur 610 mm Couleur : 2900 Sablé Ce prix comprend tout le matériel nécessaire au perçage, la fixation par mortier et toutes sujétions à la parfaite réalisation.</p>  <p>L'Unité :</p>	
1306	<p>BORNE AMOVIBLE ACIER TYPE "ZENITH" OU EQUIVALENT</p> <p>Ce prix rémunère, à l'unité, la Fourniture et la Pose de Borne Amovible Acier type « ZENITH ».</p> <p>Borne acier Amovible type "Zénith" calotte inox non polie AREA ou équivalent Dimensions Ø200 mm Hauteur 610 mm (Voir Fiches Fournitures) Couleur : 2900 Sablé Borne escamotable mécanique par simple verrouillage ou déverrouillage à l'aide d'une clé à 3 pans. Ce prix comprend tout le matériel nécessaire au perçage, la fixation par mortier et toutes sujétions à la parfaite réalisation.</p>  <p>L'Unité :</p>	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
<p>1307</p>	<p>POTELET ACIER "ZENITH" OU EQUIVALENT</p> <p>Ce prix rémunère, à l'unité, la Fourniture et la Pose de Potelet Acier type « ZENITH ».</p> <p>Potelet acier type "Zénith" calotte inox polie AREA ou équivalent. (Voir Fiches Fournitures) Dimensions Ø90 mm Hauteur 1100 mm Couleur : 2900 Sablé Ce prix comprend tout le matériel nécessaire au perçage, la fixation par mortier et toutes sujétions à la parfaite réalisation.</p>  <p>L'Unité :</p> <p>.....</p>	<p>.....</p>
<p>1308</p>	<p>POTELET AMOVIBLE ACIER "ZENITH" OU EQUIVALENT</p> <p>Ce prix rémunère, à l'unité, la Fourniture et la Pose de Potelet Amovible Acier type « ZENITH ».</p> <p>Potelet acier amovible type "Zénith" calotte inox polie Ø90mm AREA ou équivalent. Dimensions Ø90 mm Hauteur 1100 mm (Voir Fiches Fournitures) Couleur : 2900 Sablé Potelet escamotable mécanique par simple verrouillage ou déverrouillage à l'aide d'une clé à 3 pans. Ce prix comprend tout le matériel nécessaire au perçage, la fixation par mortier et toutes sujétions à la parfaite réalisation.</p>  <p>L'Unité :</p> <p>.....</p>	<p>.....</p>

N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
<p>1309</p>	<p>BARRIERE ACIER "ZENITH" OU EQUIVALENT</p> <p>Ce prix rémunère, à l'unité, la Fourniture et la Pose de Barrière Acier type « ZENITH ».</p> <p>Barrière acier type "Zénith" AREA ou équivalent. (Voir Fiches Fournitures) Dimensions 750 mm de Longueur et Hauteur 950 mm Couleur : 2900 Sablé Ce prix comprend tout le matériel nécessaire au perçage, la fixation par mortier et toutes sujétions à la parfaite réalisation.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">   </div> <p>L'Unité :</p> <p>.....</p>	
<p>1310</p>	<p>GARDE-CORPS Y COMPRIS REPRISE MACONNERIE</p> <p>Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la Fourniture et la Pose de Garde-Corps.</p> <p>Ce garde-corps s'inscrit dans une inspiration aux barrières Acier « DOLLY » ou équivalent mais avec le respect des normes en vigueur. (Voir Fiches Fournitures) Couleur : 2900 Sablé Ce prix intègre tous les travaux de préparation, de reprises et ragréage. Ce prix comprend tout le matériel nécessaire au perçage, la fixation par mortier et toutes sujétions à la parfaite réalisation.</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>Le Mètre Linéaire :</p> <p>.....</p>	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
1311	<p>CORBEILLE ACIER "TULIPE" OU EQUIVALENT</p> <p>Ce prix rémunère, à l'unité, la Fourniture et la Pose d'une Corbeille Acier « TULIPE ».</p> <p>Corbeille acier type "Tulipe" AREA ou équivalent. (Voir Fiches Fournitures) Contenance 75 Litres Couleur : 2900 Sablé</p> <p>Ce prix comprend tout le matériel nécessaire au perçage, la fixation par mortier ou par scellement chimique et toutes sujétions à la parfaite réalisation.</p> <div data-bbox="571 786 1018 1406" data-label="Image"> </div> <p>L'Unité :</p> <p>.....</p>	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
1312	<p>FOURNITURE ET POSE FONTAINE A BOIRE "FUENTE" OU EQUIVALENT</p> <p>Ce prix rémunère, à l'unité, la Fourniture et la Pose d'une Fontaine à Boire « FUENTE».</p> <p>Fourniture et pose de fontaine à boire type modèle Fuente METALCO ou équivalent y compris raccordement au réseau de distribution d'Eau Potable. (Voir Fiches Fournitures)</p> <p>Couleur : 2900 Sablé</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ tous accessoires hydrauliques, Brides avec raccord Bride Major Autobloquant, PN 16 OU PN 25 type « Major Stop » ou similaire y compris, raccords, manchons, brides, colliers, boulons, joints... ✓ Le choix du DN varie en fonctions des canalisations installées et raccordement aux canalisations existantes. ✓ Le raccordement <p>Ce prix comprend tout le matériel nécessaire au perçage, la fixation par mortier et toutes sujétions à la parfaite réalisation.</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>L'Unité :</p> <p>.....</p>	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
1313	<p>FOURNITURE ET POSE ARCEAU VELO</p> <p>Ce prix rémunère, à l'unité, la Fourniture et la Pose Arceau pour Vélo Acier type « ZENITH ».</p> <p>Arceau Vélo acier type "Zénith" AREA ou équivalent. (Voir Fiches Fournitures) Dimensions : Hauteur 900 mm Couleur : 2900 Sablé</p> <p>Ce prix comprend tout le matériel nécessaire au perçage, la fixation par mortier et toutes sujétions à la parfaite réalisation.</p>  <p>L'Unité :</p>	
1314	<p>DEPLACEMENT ET SCHELLEMENT DU MONUMENT AUX MORTS</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité, le déplacement puis le scellement du monument aux morts.</p> <p>Il comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La dépose du monument soignée avec le matériel adapté de façon à ne pas engendrer la moindre dégradation du monument ✓ tous les terrassements nécessaires avec évacuation des déblais ✓ fourniture et mise en œuvre de 0.20 m de grave concassée 0/31,5 ou 0/20, et compactage pour support fondation. ✓ la fourniture et mise en place de béton de fondation C 25/30 sur 0,50 m x 0,50 m, y compris coffrage et armature si nécessaire. <p>▲ Caractéristiques : Ce béton aura les caractéristiques définies à la norme NF EN 206-1, soit une teneur minimum de liant de 300 kg/m³ et une classe de résistance minimale C 25/30.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la pose scellée au béton, ✓ La finition soignée y compris nettoyage du monument existant <p>L'Unité :</p>	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
1315	<p>FOURNITURE POSE ET REMPLACEMENT DES 4 ECLAIRAGES PIEDS DE FACADE</p> <p>Ce prix rémunère au Forfait, la fourniture et la pose pour remplacement de 4 éclairages pieds de Façade au niveau de l'Eglise.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la fourniture et la pose gaine TPC sur lit de sable sur une hauteur de 0,10 m, ✓ la fourniture et la pose de grillage avertisseur de couleur normalisée, à 0.30m de la génératrice supérieure de la gaine. ✓ La fourniture et mise en œuvre d'enrobage béton si nécessaire ✓ les manchettes de raccordement des éléments de la gaine ✓ la fourniture et pose en tranchée ouverte ou en fourreaux, de câble Basse Tension (BTA) répondant à la spécification UTE NF C 33-210 (ancienne spécification EDF HN 33-S33) y compris l'ensemble des déroulages des conducteurs, ✓ tous raccordements au transformateur existant, ou à créer, ✓ tous raccordements aux boîtes de jonction, les raccordements éventuels aux différents ouvrages, ✓ toutes les fournitures et mise en place pour raccordements ✓ la totalité des essais, contrôles, inspections sur l'ensemble des ouvrages (réseaux électricité (BTA) avant réception des travaux y compris mise en sécurité : <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> La fourniture des matériels et personnels qualifiés sur le site, <input checked="" type="checkbox"/> les opérations proprement dites, <input checked="" type="checkbox"/> l'établissement des procès-verbaux et rapports ✓ la fourniture et mise en place de projecteur <p>Caractéristiques : Projecteur au sol encastrable avec optique Corps en Fonte Protection IP 67 Lampe Halogène dichroïque 50 w max ou LED Encombrement Ø 305 mm, hauteur encastrée 410 mm</p> <p>Le Forfait :</p> <p>.....</p>	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
1600 – A.E.P. & DEFENSE INCENDIE		
16-301	<p>PIQUAGE SUR ATTENTE</p> <p>Ce prix rémunère au Forfait, le Piquage sur attente.</p> <p>Il comprend</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Tous les terrassements nécessaires et évacuation en décharge, ✓ Toutes les demandes d'autorisation auprès des services de l'eau concernés, et gestionnaire, après rapport et procès-verbaux de désinfection à l'appui, ✓ Information des usagers conformément au présent CCTP ✓ les découpes éventuelles de la conduite y compris toute sujétion de finition (mise à nu, meulage, contrôle de compatibilité, ...) ✓ tous accessoires hydrauliques, Brides avec raccord Bride Major Autobloquant, PN 16 OU PN 25 type « Major Stop » ou similaire y compris, raccords, manchons, brides, colliers, boulons, joints... ✓ Le choix du DN varie en fonctions des canalisations installées et raccordement aux canalisations existantes. ✓ Le raccordement et toutes sujétions <p>Le Forfait :</p> <p>.....</p>	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
16-302	<p>OUVERTURE / FERMETURE TRANCHEES SOUS VOIRIES Ø90 mm</p> <p>Ce prix rémunère au Mètre Linéaire, l'Ouverture et fermeture de tranchées sous voirie pour canalisation Ø90 mm.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Tous les terrassements en tranchée pour pose de canalisations, fourreaux, gaines, câbles exécutés sous voirie imprégnés d'eau ou non pour une tranchée de 0 à 1,50 m de profondeur. ✓ La démolition de maçonnerie de 0,50 m³ maximum ✓ Le piquetage, ✓ La fouille dans l'embaras des étais et des canalisations de toutes sortes, rejet sur berge, mise en dépôt provisoire des déblais, mouvements des terres de remblais dans tous les cas où ces terres n'auront pu être conservées sur le bord des fouilles, ✓ le maintien, la protection, le soutènement des canalisations et câbles rencontrés dans la fouille, ✓ le dressement des parois, dressement et nivellement du fond ✓ la façon des niches, entretien du fond et des parois avant la pose de tuyaux, gaines, câbles, ... ✓ le dispositif de sécurité, gardiennage, éclairage, mesures nécessaires pour assurer la circulation et les accès aux propriétés riveraines conservation des piquets et repères <p>Remblaiements : Lit de Pose et enrobage 6/10 Remblais en GNT 0/31,5</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la fourniture des matériaux, ✓ leur chargement, leur transport, ✓ la mise en œuvre, le compactage (Méthode SETRA), ✓ les essais de l'atelier de compactage, ✓ la fourniture et le transport de l'eau d'arrosage, et l'arrosage. <p>Grave Ciment</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la fourniture, le chargement, le transport, le déchargement au lieu d'emploi de grave ciment (4 % ciment minimum au M3). ✓ la mise en œuvre, le réglage, le compactage sur une épaisseur de 40 cm. ✓ les essais d'atelier de compactage, l'enduit de cure ✓ toutes fournitures, façon, main d'œuvre. <p>Le Mètre Linéaire :</p>	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
16-303	<p>FOURNITURE ET POSE CANALISATION PEHD 10 BARS Ø32 mm</p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la pose de canalisations PEHD 10 Bars DN 32.0.</p> <p>Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ dispositif de sécurité, gardiennage, éclairage, mesures nécessaires pour assurer la circulation et les accès aux propriétés riveraines, conservation des piquets et repère, ✓ l'épuisement jusqu'à 50 m³/h et drainages provisoires si nécessaire, ✓ la fourniture et la pose, canalisation comptée suivant l'axe de la conduite, sans déduction des longueurs occupées par les pièces spéciales (payées en plus-value) sur lit de sable, ✓ le calage dans les angles et aux extrémités de la canalisation de façon à éviter une rupture ultérieure des joints, ✓ la dépose des étalements et leur repose après engagement des tuyaux, blindage si nécessaire (au-delà de 1.30 ml de profondeur) ✓ le raccordement des tuyaux, toutes fournitures d'outillage (joints, collier, bouchon, brides...), façon main d'œuvre. ✓ Toute fourniture et pose accessoire en Bronze. ✓ Le compactage, par couche de 20 cm. ✓ les épreuves d'étanchéités, l'essai des conduites (débit, pressions...), nettoyage et désinfection des conduites. ✓ La remise en état des différents types d'enrobés en état primitif des lieux à l'identique, y compris toutes sujétions de transport, de fabrication, de mise en place, de compactage etc... ✓ L'enlèvement de la canalisation existante... ✓ toutes sujétions de fourniture, de manutention, de main d'œuvre et d'exécution conformément au fascicule 71 du CCTG. <p>Caractéristiques : Tuyau polyéthylène HD 10 bars 32,0x27,2x 100m Tube semi-rigide de couleur noir en Polyéthylène haute densité. Normes : NF EN 1452-2</p> <p>Le Mètre Linéaire :</p> <p>.....</p>	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
16-501	<p>FOURNITURE ET POSE REGARD ELECTROVANNE</p> <p>Ce prix rémunère, à l'unité la fourniture et mise en place de Regard pour Electrovanne:</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Tous les terrassements nécessaires, déblais, remblais, le réglage, le scellement, ✓ La fourniture et le réglage d'un lit sable de 0.1m, compacté pour regard AEP. ✓ La fourniture de regards enterrés pour électrovanne de calibre 15 ou 20 en fond de Cuve. La cuve doit être en monobloc béton, ou PEHD normalisée pour les chaussée, de dimension 500 x 400, avec isolation renforcée ou équivalent. ✓ Le Tampon de la cuve sera en fonte, isolée, Charge nominale de rupture 250 ou 400KN ✓ Le regard sera muni d'un support horizontal pour compteur DN15 (empatement de 110mm) ✓ Les accessoires hydrauliques seront en bronze. ✓ Toutes sujétions de pose, ✓ La fourniture des différentes pièces, la main d'œuvre, <p>Le Mètre Linéaire :</p> <p>.....</p>	
16-502	<p>FOURNITURE ET POSE ELECTROVANNE</p> <p>Ce prix rémunère, à l'unité la fourniture et mise en place d'Electrovanne :</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La Fourniture et mise en place du robinet à passage intégral de prise ou d'arrêt avant compteur et le clapet Antipollution 20/27 ✓ le té purgeur après compteur, y compris raccords Bronze. ✓ Toutes sujétions de pose, de raccordement, ✓ La fourniture des différentes pièces, la main d'œuvre, <p>Le Mètre Linéaire :</p> <p>.....</p>	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
16-503	<p>FOURNITURE ET POSE VANNE DE SECTIONNEMENT</p> <p>Ce prix rémunère, à l'unité la fourniture et mise en place de Vanne de Sectionnement</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La Fourniture et mise en place de Vanne de Sectionnement Ø32mm ✓ Toutes sujétions de pose, de raccordement, ✓ La fourniture des différentes pièces, la main d'œuvre, <p>Le Mètre Linéaire :</p> <p>.....</p>	
16-504	<p>FOURNITURE ET POSE REGULATEUR DE PRESSION</p> <p>Ce prix rémunère, à l'unité la fourniture et Pose d'un régulateur de Pression</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La Fourniture et mise en place de Régulateur de Pression Ø32mm ✓ Toutes sujétions de pose, de raccordement, ✓ La fourniture des différentes pièces, la main d'œuvre, <p>Le Mètre Linéaire :</p> <p>.....</p>	
16-505	<p>FOURNITURE ET POSE FILTRE A DISQUES FINESSE</p> <p>Ce prix rémunère, à l'unité la fourniture et Pose d'un filtre à Disques Finesse</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La Fourniture et mise en place de Régulateur de Pression Ø32mm ✓ Débit Maxi : 25 M3/H ✓ Finesse de Filtration : 130 µ ✓ Matière : Plastique ✓ Pression Maxi : 10 BARS ✓ 2 Raccordements ✓ Toutes sujétions de pose, de raccordement, ✓ La fourniture des différentes pièces, la main d'œuvre, <p>Le Mètre Linéaire :</p> <p>.....</p>	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
16-506	<p>FOURNITURE ET POSE PROGRAMMATEUR</p> <p>Ce prix rémunère, à l'unité la fourniture et Pose d'un Programmeur Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La Fourniture et Pose Rain Bird – WP6 ou Equivalent ✓ Programmeur d'arrosage à piles autonome de 6 Zones ✓ Durée d'arrosage de 1 minute jusqu'à 12 heures ✓ Jusqu'à 8 démarrages par jour et par programme ✓ Possibilité de connecter un capteur de pluie pour empêcher l'eau en cas de pluie ✓ Toutes sujétions de pose, de raccordement, ✓ La fourniture des différentes pièces, la main d'œuvre, <p>Le Mètre Linéaire :</p> <p>.....</p>	
16-507	<p>FOURNITURE ET POSE TUBES AVEC GOUTTEURS</p> <p>Ce prix rémunère, au Mètre Linéaire la fourniture et Pose d'un Tube avec Goutteurs Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La Fourniture et Pose Tuyau FA Drip avec goutteurs ✓ Ø16mm, ✓ Pression Utilisable : 1 à 3 bars, ✓ Débit = 2l/heure à 1 bar. ✓ Toutes sujétions de pose, de raccordement, ✓ La fourniture des différentes pièces, la main d'œuvre, <p>Le Mètre Linéaire :</p> <p>.....</p>	
16-508	<p>FOURNITURE ET POSE BOUCLES D'ARBRES</p> <p>Ce prix rémunère, à l'Unité la fourniture et Pose de Boucles d'Arbres Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La Fourniture et Pose Tuyau FA Drip en boucle autour de l'arbre avec goutteurs ✓ Ø16mm, ✓ Pression Utilisable : 1 à 3 bars, ✓ Débit = 2l/heure à 1 bar. ✓ Toutes sujétions de pose, de raccordement, ✓ La fourniture des différentes pièces, la main d'œuvre, <p>L'Unité :</p> <p>.....</p>	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
16-509	<p>DOSSIER DE RECOLEMENT / TESTS / PROGRAMMATIONS</p> <p>Ce prix rémunère, au Forfait la Remise d'un Dossier de Récolement</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La fourniture sur Fond de Plan DWG Version 2010 d'une représentation de l'ensemble des Travaux exécutés sur le LOT 1600 ✓ Les différentes positions avec désignations en X, Y, Z ✓ Les différents tests de pressions ✓ Les Tests de Potabilité ✓ Réceptions des services concernés. ✓ Toutes documentations et programmations effectués. <p>Le Forfait :</p> <p>.....</p>	
1700 – ESPACES VERTS		
1701.1.1	<p>FOUILLE DE PLANTATION POUR FOSSE D'ARBRE</p> <p>Ce prix comprend :</p> <p>Terrassement en déblais, sur surface majoritairement minérale pour fosses de plantations des arbres (12 m³ par arbre), y compris décompactage des fonds de fosses, griffages des parois verticales des fosses, bris des mottes, réglage du fond de forme.</p> <p>Le Mètre Cube:</p> <p>.....</p>	
1701.1.2	<p>FOUILLE DE PLANTATION POUR MASSIFS DE PLANTES VIVACES</p> <p>Ce prix comprend :</p> <p>Terrassement en déblais, sur surface majoritairement minérale pour fosses de plantations des massifs sur une profondeur de 40cm, y compris décompactage des fonds de fosses, griffages des parois verticales des fosses, bris des mottes, réglage du fond de forme.</p> <p>Le Mètre Cube:</p> <p>.....</p>	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
<p>1701.2.1</p>	<p>fosse de plantation mélange terre-pierre</p> <p>Ce prix comprend :</p> <p>La fourniture à pied d'œuvre du substrat de plantation</p> <p>La mise en œuvre de mélange terre-pierre (nature et qualité fixées par le CCTP), selon consignes du Maître d'œuvre,</p> <p>Les amendements à définir avec le maître d'œuvre suite à la réception de l'analyse de terre,</p> <p>Le décompactage du fond de forme sur 30 cm de profondeur,</p> <p>Le chargement, le transport, le déchargement,</p> <p>Les façons culturales, mise en œuvre par couches de 30cm compactée avant mise en œuvre de la couche suivante,</p> <p>Le drainage des fosses si nécessaire,</p> <p>Pour remplissage (fosse : superficie de la fosse x1.5 m de profondeur),</p> <p>Pour toutes terres,</p> <p>et toutes sujétions.</p> <p>Le Mètre Cube hors foisonnement :</p> <p>.....</p>	
<p>1701.2.2</p>	<p>fosse de plantation mélange terre végétale pour massifs</p> <p>Ce prix comprend :</p> <p>La fourniture à pied d'œuvre du substrat de plantation</p> <p>La mise en œuvre de terre végétale (nature et qualité fixées par le CCTP), selon consignes du Maître d'œuvre,</p> <p>Les amendements à définir avec le maître d'œuvre suite à la réception de l'analyse de terre</p> <p>Le décompactage du fond de forme sur 40 cm de profondeur</p> <p>Le chargement, le transport, le déchargement,</p> <p>Les façons culturales,</p> <p>Pour remplissage (prof=0,40 m)</p> <p>Pour toutes terres,</p> <p>et toutes sujétions.</p> <p>Le Mètre Cube hors foisonnement :</p> <p>.....</p>	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
1701.2.3	<p>FOSSE DE PLANTATION MELANGE TERRE VEGETALE POUR POTS</p> <p>Ce prix comprend :</p> <p>La fourniture à pied d'œuvre du substrat de plantation</p> <p>La mise en œuvre de terre végétale (nature et qualité fixées par le CCTP), selon consignes du Maître d'œuvre,</p> <p>Les amendements à définir avec le maître d'œuvre suite à la réception de l'analyse de terre</p> <p>Le chargement, le transport, le déchargement,</p> <p>Les façons culturales,</p> <p>Pour remplissage (0,3m3 par pot)</p> <p>Pour toutes terres,</p> <p>et toutes sujétions</p> <p>Le Mètre Cube hors foisonnement :</p> <p>.....</p>	
1702	<p>TRAVAUX DE PLANTATIONS ET FOURNITURES</p> <p>Ce prix comprend :</p> <p>La fourniture à pied d'œuvre du substrat de plantation</p> <p>La mise en œuvre de terre végétale (nature et qualité fixées par le CCTP), selon consignes du Maître d'œuvre,</p> <p>Les amendements à définir avec le maître d'œuvre suite à la réception de l'analyse de terre</p> <p>Le chargement, le transport, le déchargement,</p> <p>Les façons culturales,</p> <p>Pour remplissage (0,3m3 par pot)</p> <p>Pour toutes terres,</p> <p>et toutes sujétions.</p>	
1702.1.1	<p>FRAXINUS EXCELSIOR TIGE 3xTRP, 18/20</p> <p>L'Unité :</p> <p>.....</p>	
1702.1.2	<p>FRAXINUS EXCELSIOR CEPE 3xTRP, 350/400</p> <p>L'Unité :</p> <p>.....</p>	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
1702.2.1	MYRTUS COMMUNIS - TOPIAIRE BOULE, C 14L, Ø50/60 cm L'Unité :	
1702.3.1	FOURNITURE ET POSE PENNISETUM ORIENTALE C1L - 8u/m² L'Unité :	
1702.3.2	FOURNITURE ET POSE CROCOSMIA 'STAR OF THE EAST' C1I - 8u/m² L'Unité :	
1702.3.3	FOURNITURE ET POSE SALVIA MEMOROSA 'CARADONNA' - 8u/m² L'Unité :	
1702.3.4	FOURNITURE ET POSE 60% PENNISETUM ORIENTALE C1L - 6u/m² L'Unité :	
1702.3.5	FOURNITURE ET POSE 20% CROCOSMIA 'STAR OF THE EAST' C1I - 6u/m² L'Unité :	
1702.3.6	FOURNITURE ET POSE 20% SALVIA MEMOROSA 'CARADONNA' C1L - 6u/m² L'Unité :	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
1703.1	<p>FOURNITURE ET POSE TUTEURS BIPODE POUR ARBRES TIGES</p> <p>Ce prix comprend : Tuteurage bipode, fourniture et pose de deux tuteurs tournés en châtaignier, Ø8, L. 3m et de 1 planche de liaison en pin ou châtaignier (fixation par tige boulonnée), y compris fourniture et pose d'un collier de maintien avec tampon de protection.</p> <p>L'Unité :</p>	
1703.2	<p>FOURNITURE ET POSE TUTEURS MONOPODE POUR ARBRES CEPEES</p> <p>Ce prix comprend : Tuteur monopode biais, fourniture et mise en œuvre d'un tuteur tourné en pin traités ou en châtaignier, Ø 8, L. 3m, y compris maintien de la cépée par un collier de maintien avec tampon de protection, y compris toutes sujétions.</p> <p>L'Unité :</p>	
1703.3	<p>FOURNITURE ET POSE TOILE BIODEGRADABLE</p> <p>Ce prix comprend : Tuteur monopode biais, fourniture et mise en œuvre d'un tuteur tourné en pin traités ou en châtaignier, Ø 8, L. 3m, y compris maintien de la cépée par un collier de maintien avec tampon de protection, y compris toutes sujétions.</p> <p>L'Unité :</p>	
1703.4	<p>FOURNITURE ET POSE PAILLAGE MULCH</p> <p>Ce prix comprend : La fourniture et la mise en œuvre de broyat de déchets de taille de bois de feuillus, exempt de maladies, calibrage 5/10, sur une épaisseur de 5cm, y compris entretien (maintien de l'épaisseur de 5 cm). La livraison pourra être effectuée en vrac, les conditions de stockage obéissant aux prescriptions du fournisseur. L'Entrepreneur devra notamment garantir une protection contre la pluie, le vent et le soleil au moyen de plastique étanche.</p> <p>L'Unité :</p>	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
1703.5	<p>FOURNITURE ET POSE NATTE DE PROTECTION</p> <p>Ce prix comprend :</p> <p>La fourniture et la mise en œuvre de broyat de déchets de taille de bois de feuillus, exempt de maladies, calibrage 5/10, sur une épaisseur de 5cm, y compris entretien (maintien de l'épaisseur de 5 cm).</p> <p>La livraison pourra être effectuée en vrac, les conditions de stockage obéissant aux prescriptions du fournisseur. L'Entrepreneur devra notamment garantir une protection contre la pluie, le vent et le soleil au moyen de plastique étanche.</p> <p>L'Unité :</p> <p>.....</p>	
1704	<p>FOURNITURE ET POSE NATTE DE PROTECTION</p> <p>Ce prix comprend :</p> <p>La garantie de reprise des végétaux, l'entretien s'y référant pendant la durée de la garantie.</p> <p>Le montant de la garantie est fixé au pourcentage du montant des végétaux fournis et plantés.</p>	
1704.1	<p>GARANTIE DE REPRISE DES VEGETAUX ARBRES (3 ANS)</p> <p>Le Pourcentage :</p> <p>.....</p>	
1704.2	<p>GARANTIE DE REPRISE DES VEGETAUX COUVRE SOL VIVACES ET BULBES (2 ANS)</p> <p>Le Pourcentage :</p> <p>.....</p>	
1704.3	<p>GARANTIE D'ENTRETIEN DES VEGETAUX ARBRES (3 ANS)</p> <p>Ce prix comprend :</p> <p>L'entretien des arbres pendant la période de garantie de 3 ans selon les prescriptions du CCTP, y compris évacuation des déchets en décharge</p> <p>Le Pourcentage :</p> <p>.....</p>	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
1704.4	<p>GARANTIE D'ENTRETIEN DES VEGETAUX COUVRE SOL VIVACES ET BULBES (3 ANS)</p> <p>Ce prix comprend : l'entretien des couvres sol et vivaces pendant la période de garantie de 2 ans selon les prescriptions du CCTP, y compris évacuation des déchets en décharge</p> <p>Le Pourcentage :</p>	
2400 – SIGNALISATION VERTICALE		
	<p>Cette classe de prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la mise en œuvre de panneaux de signalisation verticale de classe 1 et 2, rétro réfléchissants, dans la gamme normale suivant les différents prix énumérés ci-dessous.</p> <p>Les prix comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ tous les terrassements nécessaires avec évacuation des déblais ✓ la fourniture et mise en place de béton de fondation C 25/30 sur 0,40 m x 0,40 m x 0,40 m, y compris coffrage et armatures <p>Caractéristiques : Ce béton aura les caractéristiques définies à la norme NF EN 206-1, soit une teneur minimum de liant de 300 kg/m³ et une classe de résistance minimale C 25/30.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la fourniture et la mise en œuvre des supports adaptés (mâts ou profilés) de diamètre adapté en fonction des caractéristiques de hauteur et prise au vent ✓ le RAL sera systématiquement de couleur CHAMPAGNE et sera soumis au choix du Maître d'Œuvre. ✓ la mise en place des supports y compris déport éventuel et toutes suggestions d'accès dues aux trottoirs, talus, bâtiment ... ✓ la fourniture et pose des panneaux et toutes suggestions de poses. Le RAL pour l'arrière des panneaux sera systématiquement de couleur CHAMPAGNE et sera soumis au choix du Maître d'Œuvre. 	
2544	<p>C27 - RALENTISSEUR - CLASSE 2 - DIM 500</p> <p>L'Unité :</p>	

N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
2600 – SIGNALISATION HORIZONTALE		
	<p>Cette classe de prix rémunère la totalité de la prestation marquage au sol suivant les différents prix énumérés ci-dessous. Les prix comprennent toutes sujétions de matériel, fourniture, pré-marquage, nettoyage ...</p>	
2601	<p>FORFAIT INTERVENTION ET DEPLACEMENT</p> <p>Le Forfait :</p>
2619	<p>DENT DE REQUINS</p> <p>L'Unité :</p>
2624	<p>DALLES PODOTACTILES</p> <p>Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture, le transport et la mise en œuvre de dalles podotactiles 20x20 en béton teinté sur une largeur de 42 cm conformes à la norme NFP 98-351, y compris fondation en grave-ciment ou béton lit de pose et joints. La couleur des dalles proposées sera soumise à l'agrément du maître d'œuvre</p> <p>Fourniture et pose de dalle podotactile 20x20 béton préfabriquée, sur une largeur de 42cm, y compris toutes les dépenses relatives à la fourniture, au transport et à la mise en œuvre des matériaux, le séchage ou le réchauffage éventuel du revêtement avant l'application, la fourniture et l'application de la dalle podotactile, les contraintes de circulation et le phasage des travaux, la fourniture, la mise en place et le repliement de la signalisation temporaire pendant les travaux d'application</p> <p>Les Bandes d'Eveil à la Vigilance (BEV) ont pour but d'alerter d'un danger et de sécuriser les déplacements des personnes aveugles ou malvoyantes dans les zones comportant des obstacles. Grâce à leur texture podotactile, elles sont aisément identifiables par les usagers (sensibilité et résonance du matériau).</p> <p>Matière : Béton avec surface Quartz et Basalte, résistance au Gel et Salage, anti dérapantes. NF1339.</p> <p>Coloris : Blanc Fjord.</p> <p>Application : Elles seront implantées au niveau des passages piétons à raison d'élément mesurant 1.60 ml sur 0.42 ml</p> <div data-bbox="676 1709 938 1854" style="text-align: center;"> </div> <p>Le Mètre Linéaire :</p> <p>.....</p>

N° Prix	Désignation du Prix et Prix Unitaire en toutes lettres (Hors Taxes).	Prix Unitaire en Chiffres (H.T.)
3000 – RECOLEMENT		
3001	<p>PLAN DE RECOLEMENT VOIRIE + RESEAUX SUR SUPPORT INFORMATIQUE</p> <p>Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture d'un plan de récolement à l'échelle 1/200 sur support informatique format .DXF où .DWG comprenant, en plan et nivellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la voirie ✓ les collecteurs principaux eaux usées et pluviales réalisés ✓ les différents regards et avaloirs ✓ les branchements, ✓ les différents réseaux AEP réalisés ✓ Tous les coffrets, Vannes, Branchements, bouche à clé ... <p>Après accord du Maître d'Œuvre, l'Entreprise fournira le support informatique des plans de récolement et 3 tirages papier pliés au format A4.</p> <p>Calage Réseaux : Ces Plans seront en Coordonnées rattachées au Système Géodésique R.G.F. 93 Système de Projection Conique conforme (C.C. 43) et suivant décret N°2015-622 du 05 Juin 2015. Article 72 du fascicule 71 du CCTG, Le levé doit être effectué en précision centimétrique. L'écart conseillé doit être inférieur à 5 centimètres.</p> <p>Les documents sont à produire dans un délai n'excédant pas 1 mois après la fin des travaux.</p> <p>LE SUPPORT INFORMATIQUE EST FOURNI PAR LE MAITRE D'OEUVRE</p> <p>Le Forfait :</p> <p>.....</p>	

ANNEXE AU BORDEREAU DE PRIX CAHIER DES FOURNITURES**ANNEXE N°1 DE L'ACTE D'ENGAGEMENT**



N° PRIX	DESIGNATION TRAVAUX	UNITE	QUANTITE	MARCHÉ	
				P.U. H.T.	MONTANT H.T.
	100 - INSTALLATIONS DE CHANTIER ET SIGNALISATION				
101	INSTALLATION DE CHANTIER	FT	1		
105	PLANS D'EXECUTION	FT	1		
110	CONSTAT D'HUISSIER	FT	1		
				Sous-Total -->	
	300 - TRAVAUX PREPARATOIRES				
302	ABATTAGE ET DESOUCHAGE D'ARBRES	Ft	1		
306	DEMOLITION DE MACONNERIE TOUTE NATURE ET BETON ORDINAIRE	M ³	98.30		
311	DEMOLITION DE TROTTOIR	M ²	901.00		
312	DEMOLITION DE BORDURE DE TROTTOIR	ML	350.00		
313	DEMOLITION DE CANIVEAU	ML	185.00		
314	DEMOLITION DE REGARDS DE VISITE ET AVALOIR	U	7		
317	DEMOLITION DE CHAUSSEE AUX ENGINS MECANQUES	M ²	840.00		
318	DECOUPE DE CHAUSSEE A LA SCIE HYDRAULIQUE	ML	22.00		
				Sous-Total -->	
	500 - TERRASSEMENTS ET VOIRIE				
502	TERRASSEMENTS MECANQUES POUR CHAUSSEES OU TROTTOIRS	M ³	412.00		
508	GRAVE 0/80 CRIBLEE	M ³	135.00		
509	FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE GEOTEXTILE	M ²	450.00		
522	COUCHE DE BASE EN GRAVE CONCASSEE 0/20	T	148.50		
543	COUCHE DE ROULEMENT EN BETON BITUMINEUX SEMI GRENU (BBSG) 0/10 OU 0/14	T	67.50		
544	RACCORD & REPRISE EN BETON BITUMINEUX SEMI GRENU (BBSG) 0/10 OU 0/14	T	12.00		
				Sous-Total -->	
	600 - BORDURES ET CANIVEAUX				
602	BORDURES DE TROTTOIRS DE TYPE T2 BETON CLASSE U	ML	15.00		
651	FOURNITURE ET POSE BORDURE MASSIFS - PIERRE PORPHYRE (7x15x10)	ML	240.00		
652	FOURNITURE ET POSE CANIVEAU PIERRE PORPHYRE (2 rangs 10x12x10)	ML	255.00		
653	FOURNITURE ET POSE BORDURE PIERREPORPHYRE (3rangs 10x12x10)	ML	52.00		
				Sous-Total -->	
	700 - TROTTOIRS				
702	REPLISSAGE TROTTOIRS OU ILOTS EN GRAVE CONCASSE 0/20	T	520.00		
751	FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE MORTIER	M ³	157.40		
752	FOURNITURE ET POSE BARRETTES PORPHYRE 7x15x8	M ²	452.00		
753	FOURNITURE ET POSE PAVES PORPHYRE 14x20x12	M ²	757.00		
				Sous-Total -->	
	800 - ASSAINISSEMENT				
814	FOURNITURE ET POSE DE CANALISATION PHI 160 (CR8)	ML	43.00		
822	FOURNITURE ET POSE DE CANALISATION PHI 300 (A135)	ML	62.00		
833	RACCORDEMENT RESEAU AU REGARD DE DEPART 200 < PHI <= 500 MM	U	8		
839	CONSTRUCTION DE REGARD DE VISITE PREFABRIQUE PHI 1000	U	1		
840	CONSTRUCTION DE PUISARD PREFABRIQUE PHI 1000	U	2		
841	PLUS VALUE AU PRIX 840 POUR GRILLE INTERMEDIAIRE	U	2		
842	REMPLACEMENT TAMPON POUR FONTE TAMPON FONTE A REMPLIR	U	1		
851	REG. DE COL. DES EAUX ET VISITABLE DE 400 X 400 EQUIPE TAMPON OU GRILLE	U	10		
852	REG. DE COL. DES EAUX ET VISITABLE DE 300 X 300 EQUIPE TAMPON OU GRILLE	U	6		
855	REGARD DE COLLECTE DES EAUX DE 840 X 350 EQUIPE GRILLE & GRILLE	U	6		
866	CANIVEAU TYPE U 200 CLASSE E (250 KN)	ML	3.00		
				Sous-Total -->	

N° PRIX	DESIGNATION TRAVAUX	UNITE	QUANTITE	MARCHE	
				P.U. H.T.	MONTANT H.T.
1100 - MISES A LA COTE					
1101	MISE A LA COTE DE REGARD DE VISITE	U	13		
1102	MISE A LA COTE DE REGARD DE BRANCHEMENT	U	6		
1103	MISE A LA COTE DE BOUCHE A CLE OU VANNE GAZ	U	10		
1105	MISE A LA COTE DE REGARDS FRANCE TELECOM PETIT MODELE	U	1		
				Sous-Total -->	
1200 - MOBILIER URBAIN					
1301	POTERIE D'ANDUZE	U	8		
1302	BANC AVEC DOSSIER 2 ml	U	2		
1303	BANC SANS DOSSIER 2 ml	U	1		
1304	CLoux INOX TYPE "PHENIX" OU EQUIVALENT	U	50		
1305	BORNE ACIER TYPE "ZENITH" OU EQUIVALENT	U	66		
1306	BORNE AMOVIBLE ACIER TYPE "ZENITH" OU EQUIVALENT	U	13		
1307	POTELET ACIER "ZENITH" OU EQUIVALENT	U	2		
1308	POTELET AMOVIBLE ACIER "ZENITH" OU EQUIVALENT	U	2		
1309	BARRIERE ACIER "ZENITH" OU EQUIVALENT	U	2		
1310	GARDE-CORPS TYPE "DOLLY" Y COMPRIS REPRISE MACONNERIE	ML	24.00		
1311	CORBILLE ACIER "TULIPE" OU EQUIVALENT	U	3		
1312	FOURNITURE ET POSE FONTAINE A BOIRE "FUENTE" OU EQUIVALENT	U	1		
1313	FOURNITURE ET POSE ARCEAU VELO	U	2		
1314	DEPLACEMENT ET SCELLEMENT MONUMENT AUX MORTS	U	1		
1315	FOURNITURE POSE ET REMPLACEMENT DES 4 ECLAIRAGES PIEDS DE FACADE	Ft	1		
				Sous-Total -->	
1600 - A.E.P. & DEFENSE INCENDIE					
16-301	PIQUAGE SUR ATTENTE	Ft	1		
16-302	OUVERTURE / FERMETURE TRANCHEES SOUS VOIRIES Ø90 mm	ML	145.00		
16-303	FOURNITURE ET POSE CANALISATION PEHD 10 BARS Ø32 mm	ML	225.00		
16-501	FOURNITURE ET POSE REGARD ELECTROVANNE	U	1		
16-502	FOURNITURE ET POSE ELECTROVANNE	U	2		
16-503	FOURNITURE ET POSE VANNE DE SECTIONNEMENT	U	2		
16-504	FOURNITURE ET POSE REGULATEUR DE PRESSION	U	2		
16-505	FOURNITURE ET POSE FILTRE A DISQUES FINESSE	U	2		
16-506	FOURNITURE ET POSE PROGRAMMATEUR	U	1		
16-507	FOURNITURE ET POSE TUBES AVEC GOUTTEURS	ML	450.00		
16-508	FOURNITURE ET POSE BOUCLES D'ARBRES	U	13		
16-509	DOSSIER DE RECOLEMENT / TESTS / PROGRAMMATIONS	Ft	1		
				Sous-Total -->	



N° PRIX	DESIGNATION TRAVAUX	UNITE	QUANTITE	MARCHE	
				P.U. H.T.	MONTANT H.T.
	1700 - ESPACES VERTS				
1701	PREPARATION DES SOLS ET FOURNITURES				
1701.1	FOUILLES DE PLANTATION				
1701.1.1	FOUILLE DE PLANTATION POUR FOSSE D'ARBRE	m³	72.00		
1701.1.2	FOUILLE DE PLANTATION POUR MASSIFS DE PLANTES VIVACES	m³	59.20		
				Sous-Total -->	
1701.2	FOSSES DE PLANTATION				
1701.2.1	FOSSE DE PLANTATION MELANGE TERRE-PIERRE	m³	72.00		
1701.2.2	FOSSE DE PLANTATION MELANGE TERRE VEGETALE POUR MASSIFS	m³	59.20		
1701.2.3	FOSSE DE PLANTATION MELANGE TERRE VEGETALE POUR POTS	m³	2.40		
				Sous-Total -->	
1702	TRAVAUX DE PLANTATIONS ET FOURNITURES				
1702.1	ARBRE TIGE				
1702.1.1	FRAXINUS EXCELSIOR TIGE 3xTRP, 18/20	u	4		
1702.1.2	FRAXINUS EXCELSIOR CEPE 3xTRP, 350/400	u	2		
1702.2	ARBUSTE POT				
1702.2.1	MYRTUS COMMUNIS - TOPIAIRE BOULE, C 14L, Ø50/60 cm	u	8		
1702.3	MASSIF DE PLANTES VIVACES BANDES	m²	148.00		
1702.3.1	FOURNITURE ET POSE PENNISETUM ORIENTALE C1L - 8u/m²	u	336		
1702.3.2	FOURNITURE ET POSE CROCOSMIA 'STAR OF THE EAST' C1L - 8u/m²	u	240		
1702.3.3	FOURNITURE ET POSE SALVIA MEMOROSA 'CARADONNA' - 8u/m²	u	288		
1702.3.4	FOURNITURE ET POSE 60% PENNISETUM ORIENTALE C1L - 6u/m²	u	151		
1702.3.5	FOURNITURE ET POSE 20% CROCOSMIA 'STAR OF THE EAST' C1L - 6u/m²	u	50		
1702.3.6	FOURNITURE ET POSE 20% SALVIA MEMOROSA 'CARADONNA' C1L - 6u/m²	u	50		
	SOUS-TOTAL PLANTATIONS			Sous-Total -->	
1703	TRAVAUX ACCESSOIRES ET FOURNITURES :				
1703.1	FOURNITURE ET POSE TUTEURS BIPODE POUR ARBRES TIGES	u	4		
1703.2	FOURNITURE ET POSE TUTEURS MONOPODE POUR ARBRES CEPEES	u	2		
1703.3	FOURNITURE ET POSE TOILE BIODEGRADABLE	m²	148.00		
1703.4	FOURNITURE ET POSE PAILLAGE MULCH	m²	148.00		
1703.5	FOURNITURE ET POSE NÂTTE DE PROTECTION	u	4		
	SOUS-TOTAL ACCESSOIRES & FOURNITURES			Sous-Total -->	
1704	TRAVAUX D'ENTRETIEN ET GARANTIE DE REPRISE :				
1704.1	GARANTIE DE REPRISE DES VEGETAUX ARBRES (3 ANS)	%	0.075		
1704.2	GARANTIE DE REPRISE DES VEGETAUX COUVRE SOL VIVACES ET BULBES (2 ANS)	%	0.075		
				Sous-Total -->	
1704.3	GARANTIE D'ENTRETIEN DES VEGETAUX ARBRES (3 ANS)	u	5		
1704.4	GARANTIE D'ENTRETIEN DES VEGETAUX COUVRE SOL VIVACES ET BULBES (3 ANS)	m²	170.00		
	SOUS-TOTAL ENTRETIEN & GARANTIE			Sous-Total -->	
	SOUS-TOTAL DES ESPACES VERTS			Sous-Total -->	

N° PRIX	DESIGNATION TRAVAUX	UNITE	QUANTITE	MARCHE	
				P.U. H.T.	MONTANT H.T.
	2400 - SIGNALISATION VERTICALE				
2544	INDICATION - C27 - RALENTISSEUR - CLASSE 2 - DIM 500	U	5		
				<i>Sous-Total -></i>	
	2600 - SIGNALISATION HORIZONTALE				
2601	FORFAIT D'INTERVENTION ET DEPLACEMENT	FT	1		
2618	DENT DE REQUINS	M²	11.00		
2624	DALLES PODOTACTILES	ML	5.00		
				<i>Sous-Total -></i>	
	3000 - RECOLEMENT				
3001	PLAN DE RECOLEMENT VOIRIE + RESEAUX SUR SUPPORT INFORMATIQUE	FT	1		
				<i>Sous-Total -></i>	
	VARIANTE 1 - VOIRIE BBSG / PAVE QUEUE DE PAON				
502	TERRASSEMENTS MECANQUES POUR CHAUSSEES OU TROTTOIRS	M³	-45.00		
508	GRAVE 0/80 CRIBLEE	M³	-135.00		
522	COUCHE DE BASE EN GRAVE CONCASSEE 0/20	T	148.50		
543	COUCHE DE ROULEMENT EN BETON BITUMINEUX SEMI GRENU (BBSG) 0/10 OU 0/14	T	-67.50		
751	FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE MORTIER	M³	90.00		
552	FOURNITURE ET POSE PAVES PIERRE 2 (Arceaux - Format nominal 10/12 épaisseur 10 cm.)	M²	450.00		
				<i>Sous-Total -></i>	
	OPTION 1 - RUE DE L'HÔTEL DE VILLE - BBSG				
543	COUCHE DE ROULEMENT EN BETON BITUMINEUX SEMI GRENU (BBSG) 0/10 OU 0/14	T	42.00		
				<i>Sous-Total -></i>	
	VARIANTE 2 sur OPTION 1 - VOIRIE BBSG / PAVE QUEUE DE PAON				
502	TERRASSEMENTS MECANQUES POUR CHAUSSEES OU TROTTOIRS	M³	56.00		
508	GRAVE 0/80 CRIBLEE	M³	42.00		
522	COUCHE DE BASE EN GRAVE CONCASSEE 0/20	T	61.60		
543	COUCHE DE ROULEMENT EN BETON BITUMINEUX SEMI GRENU (BBSG) 0/10 OU 0/14	T	-42.00		
552	FOURNITURE ET POSE PAVES PIERRE 2 (Arceaux - Format nominal 10/12 épaisseur 10 cm.)	M²	140.00		
751	FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE MORTIER	M³	28.00		
				<i>Sous-Total -></i>	
	OPTION 2 - RUE DE L'HÔTEL DE VILLE				
1305	BORNE ACIER TYPE "ZENITH" OU EQUIVALENT	U	42		
				<i>Sous-Total -></i>	
MONTANT TOTAL HORS VARIANTES & OPTIONS H.T.				MARCHE	
MONTANT TOTAL AVEC VARIANTE 1 H.T.					
MONTANT TOTAL AVEC VARIANTE 1 & OPTION 1 H.T.					
MONTANT TOTAL AVEC VARIANTE 1, OPTION 1 & VARIANTE 2 H.T.					
MONTANT TOTAL AVEC VARIANTE 1, OPTION 1, VARIANTE 2 & OPTION 2 H.T.					
MONTANT TOTAL AVEC VARIANTE 1, OPTION 1, VARIANTE 2 & OPTION 2 T.T.C.					